C.R.I.C. N° 19 (2007-2008)

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

## COMPTE RENDU
## INTÉGRAL

*Voir CRAC N° 26 (2007-2008)*

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation**

Mardi 6 novembre 2007

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

*Ouverture de la séance* ..... 4

*Questions orales* ..... 4

*Question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les titres-services»*

Orateurs : M. le Président, M. Di Antonio, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 4

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «la crise de l'artisanat équitable»*

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 5

*Question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «le raccordement ferré de Garocentre»*

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 7

*Question orale de M. Langendries à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «le suivi du dossier relatif à l'Abbaye de Villers-la-Ville»*

Orateurs : M. le Président, M. Langendries, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 8

*Question orale de M. Grommes à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «Stocko Contact à Malmédy»*

Orateurs : M. le Président, M. Grommes, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 10

*Question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «la situation des Entreprises de travail adapté (ETA) dans le cadre du projet de décret sur l'économie sociale»*

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 11

*Question orale de M. Senesael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'insertion des jeunes dans le marché du travail au sortir de l'école»*

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 12

*Question orale de M. Bracaval à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les visites au domicile des chômeurs»*

Orateurs : M. le Président, M. Bracaval, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 14

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «le refus européen d'une réserve de $CO_2$»*

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 16

*Question orale de M. Fourny à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «le devenir de l'association sans but lucratif «Valbois Ressources naturelles (Valbois RN)»»*

Orateurs : M. le Président, M. Fourny, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 19

Question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'impact du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale dans le calcul du taux de chômage»

Orateurs : M. le Président, M. Di Antonio, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 21

Question orale de M. Langendries à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'arrêt du soutien de la Région wallonne au Salon et au Concours international «Brussels Eureka»»

Orateurs : M. le Président, M. Langendries, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine ..... 22

*Question orale de M. Senesael à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «l'état des lieux 2007 de l'alphabétisation en Région wallonne»*

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Tarabella, Ministre de la Formation .... 24

*Question orale de M. Langendries à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «les chèques-formation «Langues» destinés aux entreprises»*

Orateurs : M. le Président, M. Langendries, M. Tarabella, Ministre de la Formation ... 25

*Liste des abréviations courantes* ..... 28

## COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU PATRIMOINE ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 11 minutes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président**. – La séance est ouverte.

Je vous invite à débuter notre Commission, à défaut d'un quorum suffisant pour aborder les deux projets inscrits à l'ordre du jour, par la question orale de M. Di Antonio.

### QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. DI ANTONIO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LES TITRES-SERVICES»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les titres-services».

La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

**M. Di Antonio** (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, depuis le 23 janvier 2007, la valeur du remboursement des titres-services ne s'élève plus qu'à 20 euros, 6,70 euros provenant des clients bénéficiaires et 13,30 euros provenant du Fédéral. Une diminution qui vient s'ajouter à trois années de non-indexation depuis la mise en place de ces titres-services.

Or, force est de constater que les trois quarts de ces entreprises restent rentables sur la base de l'audit officiel commandé par votre Collègue fédéral, le Ministre Peter Vanvelthoven. En effet, 77 % des entreprises des titres-services restent rentables après diminution de la quote-part fédérale. Cela signifie tout de même que 23 % ne le sont pas.

Pouvez-vous me préciser les conséquences que cette diminution a engendrées sur les entreprises agréées en Région wallonne ? Quel impact aura cette diminution à plus long terme ?

Par souci de mettre les 23 % d'entreprises wallonnes concernées à l'abri de difficultés prévisibles, pouvez-vous, voulez-vous, entreprendre des démarches auprès de votre Collègue fédéral ? L'indexation prévue, mais non appliquée pour le moment, ne devrait-elle pas être accélérée pour atténuer les conséquences de cette diminution ? Et, d'autre part, la Région wallonne peut-elle proposer des mesures spécifiques d'aides aux entreprises mises ainsi en difficulté ?

D'autre part, mais c'est aussi un problème à régler par le Fédéral, il est assez interpellant de constater que les contrôleurs Onem interdisent aux EFT qui ont un département titres-services, d'utiliser le personnel engagé en titres-services en leur propre sein, quand ce personnel est *de facto* en chômage technique parce qu'un utilisateur s'est absenté au moment prévu pour la prestation du membre du personnel concerné. Dans ce cas, le membre du personnel revient au siège de l'EFT. Autant que possible, il est envoyé chez un autre client mais ce n'est pas toujours possible. Une solution pratique est, alors, en dernier recours, d'affecter le membre du personnel au nettoyage des locaux de l'EFT. Cette pratique est interdite par l'Onem. Cela paraît un peu aberrant car cela a pour conséquence que l'organisme doit payer ces personnes à ne rien faire puisque la Direction régionale, de Liège, en l'occurrence, refuse dans ce cas la mise en chômage économique.

Ce serait peut-être une question à mettre à l'ordre du jour d'une concertation avec le Fédéral. Je souhaiterais que vous puissiez la prendre en charge, dans le souci de l'efficacité des entreprises concernées et de la clarté des relations entre entreprise et travailleurs.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je voudrais d'abord préciser que cette question pouvait être posée par un Parlementaire fédéral à une Commission de l'Emploi au niveau fédéral avec l'actuel Ministre qui répondra en affaires courantes.

Au cours du mois de septembre 2007, plus de 1.240.000 titres-services ont été achetés par des ménages en Wallonie. Sur base d'une simple règle de trois et en postulant que le nombre d'heures moyen effectivement prestées pour un ETP est de 32 heures par semaine, on arrive à un total de plus de 9.600 emplois, ramenés à un équivalent temps plein, créés à ce jour en Wallonie grâce à cette mesure.

On peut dire que c'est énorme. Il est évident que des dispositions que le Fédéral adopte en la matière ont un impact direct sur l'emploi en Wallonie.

L'étude réalisée par PriceWaterHouseCoopers précise, en effet, que 23 % des entreprises titres-services seront mises en difficulté en raison de la diminution de la valeur de remboursement de 21 à 20 euros depuis le 1er janvier de cette année, mais surtout l'étude met en évidence qu'à long terme, ce sont 62 % des emplois créés qui seront potentiellement remis en question. C'est donc une catastrophe potentielle, une sorte de bombe à retardement qui est sur la table.

Revoir le système de financement des titres-services est donc impératif si l'on souhaite que ce dispositif, qui manifestement répond à un besoin de la population et des personnes employées, produise effectivement des emplois durables.

Dès que le Gouvernement fédéral sera mis en place, parce que je pense qu'aucun Gouvernement d'affaires courantes ne pourra répondre de manière structurelle au problème posé, nous demanderons que le dossier soit examiné en urgence.

Quant au problème d'affectation des travailleurs titres-services à d'autres tâches que celles strictement prévues par cette mesure, il faut y voir, malgré le caractère «tatillon» de cette disposition, la volonté initiale du Législateur fédéral de s'assurer que les moyens dédicacés à cette mesure ne puissent pas être détournés à d'autres fins et de garantir une uniformité des conditions de travail pour les personnes qui y sont engagées. Certaines entreprises d'insertion, comme Proxemia à Chappelle-lez-Herlaimont, ont réussi à développer une gestion qui minimise les périodes d'inactivité des travailleurs de titres-services.

Nous devons donc conseiller aux structures confrontées aux mêmes difficultés d'échanger leurs expériences et leurs pratiques afin de pouvoir partager les réponses qu'elles ont pu apporter à ces difficultés particulières.

Je voudrais simplement terminer en disant qu'il faut éviter des concurrences entre les systèmes, mais surtout il faut pouvoir informer les personnes concernées par cette disposition administrative parce qu'ils ne comprennent pas pourquoi on leur interdit d'avoir un emploi, et dès lors, ils risquent de se retrouver dans le collimateur des instances de contrôle mises en place par le Fédéral.

**M. le Président**. – La parole est à M. Di Antonio.

**M. Di Antonio** (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Effectivement, les EFT, comme les entreprises d'insertion d'ailleurs, sont sans doute celles qui sont les plus vulnérables. On doit se montrer très attentif par rapport à ces entreprises.

Ce dispositif répond aux besoins de la population et c'est au niveau fédéral qu'une décision doit se prendre, mais vous avez également un rôle à jouer dans la concertation.

*– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 9 heures 21 minutes.*

*– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 10 heures 19 minutes.*

## QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LA CRISE DE L'ARTISANAT ÉQUITABLE»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «la crise de l'artisanat équitable».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous interroger sur la situation que vit actuellement l'artisanat équitable. Celle-ci est plutôt inquiétante puisqu'on parle de crise. Deux des trois principaux importateurs et distributeurs connaissent une période délicate. Il serait question de faillite pour Citizen Dream et le risque d'arrêt pour la filière artisanale chez Oxfam.

Vous aviez demandé une étude auprès des opérateurs du secteur dont les premiers résultats viennent d'être dévoilés. Cinq lacunes ont déjà été pointées du doigt comme éléments nourriciers de cette crise :

– la faible différenciation du produit artisanal ;
– le prix élevé ;
– le marché restreint ;
– le manque de fiabilité de la chaîne ;
– le marketing insuffisant.

De manière générale, que représente l'artisanat équitable en Wallonie ? À quoi sont liés ces problèmes ? Quelles pistes de travail envisagez-vous pour éradiquer cette situation de crise ? Que doit encore vous apporter comme éléments de réponse, l'étude commanditée ? À quel avenir doivent s'attendre les deux principaux

importateurs et distributeurs à court et moyen termes ? Quel est le potentiel de ce type de marché ?

Tout le commerce équitable n'est pas concerné par cet état de crise. Qu'est-ce qui fait la force des autres secteurs ? Cela ne pourrait-t-il pas servir l'artisanat ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Députée, aujourd'hui, dans notre Pays, le secteur du commerce équitable se porte bien.

Si nous nous référons aux chiffres de ventes des produits, on constate que, depuis le début de ce siècle, la progression est de l'ordre de 20 % par an. En 2001, le chiffre d'affaires du secteur s'élevait à 16,8 millions d'euros, aujourd'hui, on est à plus de 30 millions d'euros.

Ce chiffre est réalisé pour moitié par des structures «commerce équitable», et je prendrai Oxfam comme exemple. Un tiers se fait via les grandes surfaces comme Delhaize, Colruyt, ou encore Carrefour. Les produits les mieux implantés sont la banane, le café et le miel.

Aujourd'hui, sur cent bananes vendues en Belgique, huit sont issues du commerce équitable. Globalement, 90 % du chiffre d'affaires est réalisé sur des produits alimentaires et seulement 10 % pour le textile et l'artisanat.

Ces chiffres importants doivent cependant être relativisés, le commerce équitable ne représente encore que 0,01 % des achats «en gros» et 0,05 % des achats au détail.

Mais, de nouveaux produits apparaissent. Ainsi, la société pharmaceutique Multipharma, je parle pharmacie plutôt, a développé une gamme de produits de soins corporels et de cosmétiques labellisés «commerce équitable».

En clair, le secteur se développe et se diversifie et c'est sa meilleure chance de s'implanter durablement dans notre système économique.

Il faut continuer à faire connaître cette démarche, c'est la meilleure manière de le faire progresser.

Depuis 2004, plusieurs initiatives ont été mises en place ou soutenues de manière particulière :

– un soutien actif à la Semaine du commerce équitable qui consiste en l'organisation d'événements de sensibilisation tant vers le grand public que vers les écoles, ainsi que la mise en place du «Tempo Color Festival» ;
– cette année, c'est la Nuit du commerce équitable qui a été mise en place, avec surtout une partie «salon entreprises», qui doit permettre à des contacts commerciaux de se nouer. Y ont participé des entreprises comme Lampiris, active dans l'énergie renouvelable, ou comme «Café liégeois». Les organisateurs réfléchissent actuellement à donner plus d'ampleur à cette initiative pour l'année 2008 ;
– cette année également, la publication d'un guide du commerce équitable a été soutenue. Il est actuellement en librairie.

En outre, le dossier Oxfam a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, cette entreprise s'est implantée, depuis 2005, dans le Brabant wallon, ce qui a impliqué un traitement administratif particulier concernant le transfert des emplois financés par la Région bruxelloise à charge du programme APE de la Région wallonne.

En ce qui concerne l'artisanat issu du commerce équitable, trois projets étaient particulièrement soutenus :

– Oxfam, je viens d'en parler ;
– le réseau «Citizen Dream», dont certaines succursales ont bénéficié de fonds de la SOWECSOM ;
– et l'entreprise «Émile», qui proposait de créer un réseau de vente directe en Région wallonne.

Nous devons bien constater qu'à des degrés divers et pour des raisons également différentes, ces trois projets connaissent des difficultés.

Pour en revenir à votre question à proprement parler, la recherche-action actuellement menée par un groupement d'opérateurs actifs dans le domaine du commerce équitable, en particulier sur les produits issus de l'artisanat, vise à évaluer la réelle viabilité économique de cette activité, à étudier les conditions de développement des différentes filières et enfin, à réfléchir à la mise en place d'outils permettant de les promouvoir, avec comme objectif de créer plus d'activités en Région wallonne, mais aussi de créer plus d'activités dans les pays du Sud.

Ces opérateurs ont souhaité profiter des semaines du commerce équitable pour faire le bilan de leurs travaux. À ce stade, les résultats finaux ne sont pas encore arrêtés.

Un certain nombre de questions posées ne peuvent aujourd'hui trouver réponse.

J'attends, moi aussi, avec grand intérêt, les résultats définitifs de la recherche-action en cours et ce, afin de pouvoir proposer rapidement, s'il échet, des mesures permettant de dynamiser le secteur, au profit du développement des activités commerciales tant en Région wallonne qu'au profit du développement plus harmonieux des relations Nord-Sud.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour le caractère tout à fait complet de votre réponse.

Lorsqu'un secteur est en crise, il est important de l'évoquer au sein du Parlement. Vous avez donné tous les éléments par rapport à ce secteur. Maintenant, il est vrai que ce secteur ne représente que 0,01 %. Il était important d'avoir les références.

## QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE RACCORDEMENT FERRÉ DE GAROCENTRE»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le raccordement ferré de Garocentre».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 16 avril 2007, j'interrogeais le Ministre de l'Économie afin de faire une nouvelle fois le point sur ce dossier. Cette dernière question faisait suite aux nombreuses autres que j'ai posées sur ce sujet.

Je ne vous repasserai pas cette fois, les rétroactes d'un dossier à la fois à rallonge et à rebondissements dont l'issue fut à maintes reprises annoncée comme définitivement favorable. Je me contenterai de redire combien sans ce raccordement ferré, la plate-forme de Garocentre n'a de multimodale que le nom ; or elle représente dans la multimodalité réelle une source majeure de développement pour la Région du Centre qui en a cruellement besoin aujourd'hui.

En avril, le Ministre de l'Économie me précisait que M. Gozzi avait bien confirmé son intérêt pour Garocentre, il fallait comprendre qu'il acceptait de laisser passer des convois de trains autres que ceux de son trafic «intérieur». Il ajoutait que malgré l'absence d'un dossier ficelé à transmettre à Infrabel, ce dossier devrait avancer dans les prochaines semaines. Le Ministre terminait en rappelant que le projet de faire de Garocentre une plate-forme multimodale performante était bien réel. Nous savons aujourd'hui qu'un accord a été trouvé avec Duferco.

Le Ministre des Transports ne tenait pas un autre discours, un an plus tôt en me confirmant l'intérêt maintenu par Infrabel, précisant toutefois que s'il existait bien un accord de principe sur la traversée de ses installations, il s'avérait difficile d'aboutir à un accord sur les modalités de cette traversée. Le Ministre des Transports évoquait aussi des difficultés imprévues qui pourraient entraîner le coût à la hausse et dépasser les 5 millions d'euros initialement prévus.

Cette fois, la presse relaye les préoccupations des syndicats qui craignent une remise en question du projet par Infrabel alors que tous les accords semblaient enfin obtenus.

Mes questions sont les suivantes, Messieurs les Ministres :

Avez-vous pris contact avec Infrabel et pouvez-vous me préciser leur position actuelle ? A-t-elle évolué défavorablement comme semble le penser le Setca ?

Pouvez-vous me donner, cette fois, non seulement l'assurance de votre soutien au projet mais aussi un timing fiable ? Ainsi, où en est le dossier qui était sur le point d'être ficelé l'année dernière ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, hier, notre Collègue, M. Procureur, a posé pratiquement la même question au Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

**M. Fontaine** (MR). – Je l'avais déjà posée aux deux Ministres, mais on l'a transférée dans cette Commission.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – J'espère que ce n'est pas un regret.

**M. Fontaine** (MR). – Ce n'est pas un regret parce que j'avais déjà posé la question à M. Antoine. De temps en temps, il faut avoir un autre son de cloche.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est en concertation avec ce dernier que je vous propose la réponse qui suit.

Je peux vous confirmer que le contact entre Infrabel et Duferco a été rétabli avec l'objectif commun d'aboutir à la réalisation du raccordement ferré de Garocentre.

Nous devons donc partir du principe qu'Infrabel n'a pas remis en cause sa participation au projet. Infrabel a d'ailleurs rencontré, au début du mois d'octobre, les représentants des différents intervenants dans ce dossier. Duferco, comme vous l'avez vous-même indiqué, est un interlocuteur incontournable puisque le tracé du raccordement Garocentre tel qu'aujourd'hui envisagé traverse sa propriété.

Lors d'une récente réunion, Duferco a confirmé la volonté de l'entreprise de développer le transport ferroviaire de marchandises pour son activité et de s'inscrire dans une perspective d'utilisation de la voie ferrée. Duferco a également exprimé son souhait que le trafic ferroviaire lié au terminal de Garocentre ne vienne pas perturber exagérément l'organisation de son activité, notamment en ce qui concerne le trafic routier par camions sur le site.

Même si, sur le principe, Infrabel ne remet pas en cause sa participation au projet. La demande de Duferco pose une série de difficultés par rapport aux modalités d'exploitation du raccordement ferré du terminal multimodal.

Aujourd'hui, ces questions techniques sont examinées par les personnes compétentes au sein des différentes parties, et notamment chez Infrabel, dont le positionnement est attendu dans les prochaines semaines.

Je continue à soutenir le projet qui va figurer dans le prochain plan d'investissement d'Infrabel. Personnellement, j'aurai des contacts avec les responsables au plus haut niveau d'Infrabel.

Une rencontre avec les représentants d'Infrabel est d'ailleurs prochainement programmée au Cabinet du Ministre Antoine afin de faire le point précis sur ce dossier.

Il s'agit en effet de veiller à ce que l'accessibilité de la plate-forme multimodale ne puisse être entravée par des modalités d'exploitation trop contraignantes.

Aujourd'hui, je dirais que la volonté est commune et qu'il faut faire preuve de la meilleure intelligence pour que, techniquement, l'exploitation du site Duferco, de la plate-forme multimodale et sa desserte par la voie ferrée puissent être totalement compatibles et qu'on arrive à une optimalisation des deux systèmes.

**M. le Président**. – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je constate qu'il y a quand même quelques petits nuages. Si la volonté de toutes les parties est d'aboutir, avec un peu de bonne volonté, nous devrions trouver des solutions techniques qui permettront d'arriver à la réalisation de ce dossier, qui est vraiment important pour la région. Je crois que les différents acteurs sur le terrain, qui doivent négocier, en sont également conscients.

Je resterai, comme mes Collègues, attentifs à l'évolution du dossier et j'espère ne plus devoir y revenir.

(*M. Fontaine, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.)*

## QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LE SUIVI DU DOSSIER RELATIF À L'ABBAYE DE VILLERS-LA-VILLE»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Langendries à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «le suivi du dossier relatif à l'Abbaye de Villers-la-Ville».

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

**M. Langendries** (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'état sanitaire des ruines de Villers-la-Ville est aujourd'hui très préoccupant. Il s'agit pourtant d'un patrimoine exceptionnel pour le Brabant wallon et pour la Région wallonne tout entière.

Prendre des mesures s'avère être des plus urgents, si l'on veut pouvoir maintenir ce magnifique site en état, le sauvegarder et permettre à la population de pouvoir continuer à le visiter.

Comme vous le rappeliez très justement, il y a, à peu près quinze jours en séance publique du Parlement wallon, plus précisément le 17 octobre dernier, l'îlot sacré appartient bien au Fédéral tandis que les annexes sont la propriété de notre Région.

Depuis le 22 octobre, des mesures de sécurité maximales sont appliquées par l'asbl, à savoir que les visites libres ne sont plus acceptées, seules les visites guidées sont proposées aux visiteurs, la fermeture de l'enclos sacré lors des manifestations programmées cet automne, ainsi que la fermeture totale du site par grand vent, etc.

Le conseil d'administration de l'asbl qui gère quotidiennement le site aurait par ailleurs décidé de prendre

des contacts auprès des instances fédérales, c'est-à-dire la Régie des bâtiments, pour réaliser des travaux de sécurisation du site.

Enfin, le conseil d'administration de l'asbl aurait sollicité l'appui du Gouvernement wallon pour le soutenir dans sa démarche.

Qu'en est-il à l'heure actuelle, Monsieur le Ministre ? La consultation avec le Fédéral ne semble-t-elle pas, pour l'heure, difficile, étant donné le fait que le Gouvernement est toujours en affaires courantes ?

L'étude de l'IPW, qui est fondamentale, annonce que la restauration de l'Abbaye coûterait près de trois millions d'euros. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser les critères sur lesquels repose cette estimation ?

À court terme, le conseil d'administration de l'asbl plaide pour que l'on mette à sa disposition des subsides afin qu'elle embauche temporairement des techniciens qui s'attaqueraient dans l'immédiat à des problèmes urgents. Quelle est votre position par rapport à cette possibilité ? Jusqu'à présent, il semblerait que la Région wallonne n'ait pas versé le moindre euro, alors que l'asbl procède aux réparations sur fonds propres.

Quelles options envisagez-vous de prendre maintenant, dans le respect de vos compétences, pour remettre le site en bon état et lui permettre ainsi de retrouver ses visiteurs ?

Avez-vous demandé au Gouvernement, comme annoncé il y a trois semaines, de saisir le comité de concertation ?

À plus long terme, on sait maintenant qu'il va falloir trouver trois millions d'euros pour restaurer l'Abbaye. Indépendamment du fait que le Gouvernement fédéral est toujours en phase de constitution, il est essentiel que toutes les parties puissent se rencontrer pour prendre leurs responsabilités et pour mettre en œuvre des mesures adaptées de pérennisation de l'ensemble du site.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous allez pouvoir me rassurer en me disant que vous prendrez très prochainement l'initiative de réunir un groupe de travail, dans lequel toutes les parties au dossier seront représentées, en ce compris l'État fédéral et la Commune de Villers-la-Ville. Enfin, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire qui d'autre devrait être présent autour de la table afin de pouvoir solutionner les problèmes évoqués ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, votre question me permet, une nouvelle fois, de rappeler le rôle et les obligations de chaque propriétaire de bien classé, et plus particulièrement dans le cas qui nous occupe, le propriétaire est l'État fédéral.

En effet, la partie des ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville, qui présente aujourd'hui des difficultés en termes de stabilité, est située dans la partie appelée l'Enclos sacré qui est la propriété de l'État fédéral. À l'intérieur de l'État fédéral et dans l'organisation souveraine de celui-ci, il a été décidé que c'était la Régie des bâtiments qui était en charge de ce dossier. Il appartient dès lors au Ministre conséquent de la Régie des bâtiments d'allouer les budgets nécessaires afin que celle-ci puisse réaliser les travaux nécessaires à la stabilisation et à la sécurisation de sa propriété.

À cet égard, et comme promis, j'ai interpellé le 18 octobre dernier le Gouvernement wallon afin qu'il saisisse le Comité de concertation des Gouvernements fédéral, des Communautés et des Régions. Ce comité devrait se réunir dans les meilleurs délais, *a priori,* dans le courant du mois.

Pour moi, la sécurité publique d'un tel lieu ne peut souffrir de la vacance du pouvoir. Il faut quand même bien préciser les choses. La carence du Gouvernement fédéral et de l'État fédéral ne peut avoir pour effet de faire en sorte que la Région se substitue aux obligations de l'État fédéral et reprenne les obligations imposées aux propriétaires légitimes du bien.

Quant au contrat-cadre liant la Région et l'asbl «Abbaye de Villers-la-Ville», celui-ci précise que les missions confiées à cette asbl visent la promotion touristique, la valorisation patrimoniale et l'animation du site, ainsi que de prendre toute mesure utile à la conservation de celui-ci, confiée par la Région wallonne. Cette convention ne vise donc en rien la conservation de l'Enclos sacré qui est la propriété stricte de l'État fédéral.

En ce qui concerne l'étude des ruines de l'Abbaye qui a été confiée à M. de Pierpont, spécialiste en maçonneries anciennes, celle-ci a permis de réaliser un inventaire des pathologies de l'Enclos sacré et de suggérer des solutions à y apporter, ainsi qu'une estimation des coûts. Il faudra évidemment que le propriétaire valide ou non cette estimation, puisque c'est à lui à le faire.

J'ose espérer que l'ensemble des démarches que j'ai entreprises à ce jour permettront dans un avenir proche la pérennisation de ce site exceptionnel et ainsi le retour à une situation sécurisée pour les visiteurs.

J'ai indiqué que nous n'étions pas fermés aux propositions, mais nous ne souhaitons pas, en tout cas, exonérer un propriétaire défaillant depuis des années.

**M. le Président**. – La parole est à M. Langendries.

**M. Langendries** (cdH). – Monsieur le Ministre, le message a le mérite d'être clair.

Ma volonté, en posant la question aujourd'hui, était de voir ce que l'on pouvait faire pour ce site, dont vous dites vous même qu'il est exceptionnel. Je suis né dans cette Province, et j'ai eu le plaisir de visiter plusieurs fois ce site et de participer à des spectacles. Sachez que des milliers de personnes visitent ce site tous les ans. Je comprends qu'il soit difficile d'imbriquer les choses, étant donné, que le pouvoir fédéral a des responsabilités par rapport à l'Enclos sacré. Je n'ai pas non plus l'intention de vous dire qu'il faut vous substituer au pouvoir fédéral et au propriétaire des lieux.

Je note avec intérêt que des missions sont bien définies dans le cadre du contrat avec l'asbl, et il n'appartient pas aux membres de l'asbl et du pouvoir régional de se substituer au pouvoir fédéral au niveau de l'Enclos sacré.

Je compte sur vous pour faire aboutir ce dossier et pour trouver des solutions, car ce site mérite que l'on s'y attarde.

## QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «STOCKO CONTACT À MALMÉDY»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «Stocko Contact à Malmédy».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

**M. Grommes** (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la société Stocko Contact, comme vous l'avez déjà dit, est située à Malmédy. Elle est spécialisée dans l'assemblage de connexions électriques et électroniques.

La maison mère, le groupe allemand Wieland vient de décider de fermer le site de Malmédy pour transférer toute une série d'activités à Hellenthal, en Rhénanie du Nord-Westphalie, à quelques kilomètres de la frontière belgo-allemande.

Cette fermeture à Malmédy signifie quand même une perte sèche de 50 emplois. La direction propose la reprise de 86 employés à Hellenthal à condition pour eux de se déplacer vers le site allemand et de travailler 40 heures par semaine sans compensation. Pour information, actuellement, ils travaillent 36 heures par semaine.

Pour moi, il ne s'agit pas d'une délocalisation «classique» vers un pays asiatique, mais tout simplement d'une délocalisation à l'intérieur de la zone euro. D'après les représentants des travailleurs, le site de Malmédy n'est même pas déficitaire : «c'est le groupe STOCKO qui est malade et Malmédy en subit les conséquences.»

Pour la région de Malmédy ce serait un coup dur, car il s'agirait déjà de la deuxième fermeture endéans quelques mois, après la faillite de la société ADAPACK, spécialisée dans la fabrication de papier. Au total, il y aurait une perte de 250 emplois.

La sauvegarde de ces emplois constitue notre priorité absolue. Sachant que la Région wallonne prévoit dans son arsenal une série d'aides notamment à des PME portantes ou dans le cadre du Plan Marshall, je voudrais vous demander dans quelle mesure la société STOCKO CONTACT pourrait éventuellement profiter d'une aide substantielle pour pouvoir convaincre la société mère allemande de ne pas procéder à cette délocalisation ?

Avez-vous déjà eu des contacts avec la maison mère ? Quel est le point de vue éventuel de cette maison mère face à des mesures à proposer par la Région wallonne ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, c'est toujours une information difficile lorsqu'une entreprise est victime d'une restructuration.

Actuellement, la situation est la suivante. Le 18 octobre dernier, une réunion s'est tenue dans mon Cabinet entre le Managing Director de Stocko Contact GmbH, M. Servi Selhattin, le Directeur de l'unité de Malmédy, M. Hans-Jürgen Schmitz et deux de ses directeurs, ainsi qu'avec une délégation des représentants de la Ville de Malmédy, représentée par son Bourgmestre, M. Jean-Paul Bastin, ainsi que par deux de ses Échevins, MM. René Grenier et Yves Barthelemy.

Les responsables de Stocko Contact ont indiqué la volonté de l'actionnariat de rationaliser le fonctionnement de l'entreprise, notamment entre l'Allemagne et la Belgique, tant sur les départements communs, comme les services comptables, achat, personnel, mais aussi sur le volet industriel et ce, afin d'éviter d'importants coûts de manutention dus aux nombreuses manipulations des produits entre les sites de production de Hellenthal en Allemagne et Malmédy.

Ils ont indiqué que leurs objectifs d'économie étaient de 2,85 millions d'euros par an.

La procédure Renault a été lancée le 14 septembre. La direction allemande a indiqué sa proposition de reprendre à Hellenthal dans les conditions que vous avez vous-même identifiées, 86 des 135 salariés occupés sur le site de Malmédy.

Ils ont confirmé également leur volonté de transférer vers Sokolov, qui est une Ville tchèque, une partie des machines actuellement installées à Malmédy.

Il s'agit donc de la mise en œuvre d'une rationalisation dont le seul but est une réalisation d'économie.

Nous avons exposé, lors de cette réunion, tous les incitants financiers dont nous disposons afin de pouvoir maintenir toute ou partie de l'implantation à Malmédy.

Après cet exposé, le management a indiqué que la situation idéale se trouvait néanmoins à Hellenthal, notamment pour leur besoin en refroidissement, ou encore leur disponibilité foncière existante.

Un résumé de toutes les possibilités d'intervention de la Région a été communiqué au management de Stocko Contact en lui demandant une réaction à ce sujet. Nous l'attendons encore à ce jour.

**M. le Président**. – La parole est à M. Grommes.

**M. Grommes** (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très claire et très complète.

Manifestement, vous avez tous les pouvoirs pour essayer de garder l'entreprise ici.

J'ai l'impression qu'il ne s'agit pas tellement des conditions ou du climat social qui seraient mauvais en Région wallonne. Mais, c'est au détriment des travailleurs et du site de Malmédy, que la direction a décidé de rationaliser.

## QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LA SITUATION DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA) DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉCRET SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «la situation des Entreprises de travail adapté (ETA) dans le cadre du projet de décret sur l'économie sociale».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

**M. Wesphael** (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, votre projet de décret sur l'économie sociale a fait l'objet d'une large concertation avec les différents acteurs du secteur, ce qui est positif et qui a d'ailleurs permis de faire fortement évoluer le texte initial.

Toutefois, vous avez reçu comme moi un récent courrier de l'asbl ACIH-AAM qui s'interroge à propos des entreprises de travail adapté.

Je ne vais pas énumérer toutes les questions qui préoccupent cette association (nouvelle structure, moyens budgétaires pour cette «troisième voie», évaluation du modèle flamand …)

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur les réponses que vous comptez apporter à ces inquiétudes ?

En commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation du 16 octobre dernier à l'occasion d'une autre discussion, vous avez notamment déclaré que : *«les dispositifs seraient beaucoup plus simples si les ETA relevaient de l'économie sociale.»* ; que : *«vous prépariez un modèle avec le Ministre Magnette, mais qu'il n'y avait pas aujourd'hui de décision de transfert».*

Pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet ? Il semble qu'on s'oriente vers un *statu quo*, la seule modification consistant à affirmer le rôle et l'ancrage économique et à octroyer aux ETA, sur demande, une reconnaissance et, le cas échéant des moyens alloués dans le cadre des dispositifs de soutien à l'économie sociale.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, le projet de décret relatif à l'économie sociale vise à définir précisément le périmètre de ce secteur afin de mieux coordonner les politiques en la matière et s'assurer un développement harmonieux de ses entreprises au sein du contexte socio-économique global.

Le 19 juillet dernier, le Gouvernement a approuvé un texte qui a fait l'objet d'une longue concertation préalable, qui s'est concrétisée d'ailleurs à travers un rapport rédigé par le CIRIEC. Ce rapport a permis de définir un certain nombre d'options claires. Ainsi, la définition établie par le CWES, Conseil wallon de l'économie sociale, en 1990 est confirmée, moyennant une modernisation de certains concepts. Un système de reconnaissance et l'instauration d'un Conseil wallon de l'économie sociale sont mis en place.

En outre, le rapport faisait état d'un questionnement d'un grand nombre d'acteurs du secteur quant au rattachement, ou pas, de certains types de structures, parmi lesquelles figurent des entreprises de travail adapté.

Ainsi, la volonté du Gouvernement a été, lors de l'examen de l'avant-projet de décret, de clairement poser la question de l'appartenance des ETA au secteur de l'économie sociale, afin d'examiner objectivement, sereinement et sans *a priori*, l'opportunité ou non d'un tel rapprochement.

Des discussions sont en cours entre les deux départements, de l'économie sociale qui dépend de moi et de l'action sociale qui dépend de M. Magnette, avec les acteurs concernés.

De plus, l'avant-projet de décret est actuellement soumis aux instances d'avis prévues selon les procédures en vigueur pour l'adoption d'un projet de décret.

Des discussions positives se poursuivent donc, et les débats permettent de clarifier progressivement chacun des enjeux posés. Il a, en effet, été annoncé à l'ensemble des acteurs concernés qu'il fallait du temps pour la réflexion et pour l'échange d'idées et que, dès lors, les consultations se passeraient sans précipitation.

C'est sur base de l'ensemble de ces éléments que le Gouvernement sera amené à statuer sur le point précis des ETA et ce, lors de l'examen du texte en deuxième lecture, qui actuellement est prévu pour décembre de cette année, ou au plus tard, au début de l'année 2008.

De toute façon, quelle que soit l'option prise *in fine*, il ne pourra en aucun cas être question ni d'une remise en cause des budgets globaux alloués à ce type d'opérateur par l'AWIPH, ni d'une révision des critères relatifs à l'engagement des travailleurs handicapés et au subventionnement de leur rémunération, ni encore d'une remise en cause du rôle de l'AWIPH par rapport aux procédures d'agrément, qui ne pourront pas non plus se trouver alourdies en conséquence.

**M. le Président**. – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

### QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «L'INSERTION DES JEUNES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU SORTIR DE L'ÉCOLE»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'insertion des jeunes dans le marché du travail au sortir de l'école».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael** (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, chaque année, les mois d'été constituent un moment charnière dans la vie de beaucoup de jeunes entre la fin de la période scolaire et l'entrée dans la vie active. C'est aussi à cette période que le Forem enregistre un nombre important de nouvelles inscriptions pour les personnes de moins de 25 ans.

Une récente analyse relative à l'insertion des jeunes sortis de l'école sur le marché de l'emploi, offre un regard qui doit influencer la manière d'organiser les prestations à leur égard.

L'analyse montre en effet que, de juillet à septembre 2006, 21.162 personnes de moins de 25 ans se sont inscrites pour la première fois au Forem. Durant l'année qui a suivi cette première inscription, 68 % d'entre elles ont trouvé de l'emploi.

Ce taux d'insertion varie toutefois selon le niveau d'études, les jeunes ayant terminé l'enseignement supérieur court ou long trouvant plus facilement un emploi que ceux disposant d'un certificat de l'enseignement de base ou de l'enseignement primaire.

Ce constat n'est pas nouveau, mais l'analyse montre également que la durée de l'emploi est aussi influencée par le niveau de qualification, les personnes peu qualifiées ayant une durée d'emploi plus courte que les autres.

Sur base de ce constat, qui veut que, lors de l'entrée sur le marché du travail, l'insertion et «l'insertion durable» à l'emploi soient influencées par le niveau de qualification, le Forem a marqué sa volonté d'accompagner de manière différenciée les jeunes inscrits pour la première fois.

Monsieur le ministre, comptez-vous accompagner de manière différenciée les jeunes s'inscrivant pour la première fois au Forem ?

Le programme Jobtonic, qui a été lancé récemment pour les jeunes cherchant leur premier emploi, est-il conçu de façon à tenir compte des différences de qualifications existantes ?

Disposez-vous déjà des chiffres concernant les inscriptions des jeunes au Forem pour l'été 2007 ?

Plus globalement, quel est votre objectif pour cette année 2007 en matière d'emploi des jeunes ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, préalablement à l'énoncé du premier bilan chiffré que vous sollicitez, permettez-moi de rappeler que le dispositif Jobtonic a été lancé, à mon initiative, par le Forem le 1er juillet dernier et qu'il s'agissait pour lui de répondre à la demande formulée par le Gouvernement le 26 avril 2007, ce qui a été fait, et vous le constaterez, dans un délai très court, un élément qu'il me plaît de souligner.

Pour rappel également, la mise en place de ce dispositif a nécessité le développement de nouveaux outils à destination des jeunes, des entreprises, mais aussi des conseillers du Forem et l'organisation des modalités de contact avec ce public, ce qui passe notamment par un *call center*.

En outre, des expériences pilotes ont été mises en place au niveau local. Il en est ainsi des actions menées dans le cadre des conventions de partenariat signées avec les Villes de Tournai et de Mouscron.

En termes d'objectifs, le principal est sans aucun doute d'assurer un accompagnement adapté aux jeunes, notamment à leur niveau de qualification, en visant à les mettre directement, c'est-à-dire dès leur 1ère inscription comme demandeur d'emploi, sur le marché de l'emploi et, par conséquent, en leur évitant de s'enliser dans le très mal nommé stage d'attente. À noter à ce sujet que ma volonté, transmise à l'Office, est de faire preuve de fermeté et de bienveillance vis-à-vis des jeunes, ce qui implique un suivi rapproché où il est attendu des conseillers du Forem de faire preuve d'autant de compréhension que de rigueur.

Quant à la procédure mise en place, les jeunes, dans un premier temps les moins qualifiés, soit les non-détenteurs du CESS, sont contactés, dès leur inscription, pour un entretien de bilan individuel avec un conseiller «jeunes». Ensuite, suivent six rencontres, tous les 15 jours, destinées, notamment, à la recherche et la présentation d'offres d'emploi. Chaque jeune dispose, en outre, d'un plan d'action adapté et remis à jour lors de chaque contact avec son conseiller.

Pour les plus qualifiés, la procédure mise en place est bien sûr plus légère, dans un premier temps du moins, mais comporte néanmoins un contact dès leur inscription, destiné à les informer concernant les outils existants puis, dans un deuxième temps, après 3 mois au maximum, un entretien de bilan. Ceux qui souhaitent toutefois se faire accompagner sur le mode intensif, comme décrit plus haut, le peuvent bien entendu. Dès 2008, en fonction des moyens humains nécessaires et surtout disponibles, le suivi et l'accompagnement de cette catégorie de demandeurs d'emploi, tout en tenant compte des démarches, notamment individuelles, déjà entamées, seront alors progressivement renforcés.

D'un point de vue strictement quantitatif, les premiers éléments montrent, pour la période allant du 1er juin au 23 octobre 2007, les résultats suivants :

– 26.096 jeunes se sont inscrits, dont plus ou moins 80 % de jeunes pour la filière 2, jeunes dont le niveau d'études est supérieur ou égal à l'enseignement secondaire supérieur, et plus ou moins 20 % pour la filière 1, jeunes dont le niveau d'études est inférieur à l'enseignement secondaire supérieur ;

– sur les 26.096 jeunes, 22.455 ont été pris en charge, soit plus ou moins 86 %. Veuillez noter que tous seront pris en charge, mais qu'il y a un effet de décalage dans le temps à observer. La prise en charge dont il est question est double : soit un contact téléphonique pour informer des outils mis à disposition par le Forem et un bilan après trois mois, c'est la filière 2 ; soit un premier contact téléphonique suivi d'un entretien individuel (bilan), de la participation à une initiation à la recherche d'emploi ; et, enfin, de la participation aux tables de suivi, c'est la filière 1 ;

– par rapport aux 5.347 jeunes inscrits actuellement dans la filière 1, qui ne disposent pas au minimum du CESS, plus ou moins 56 % ont déjà passé l'étape 1 d'entretien de bilan. Parmi ces 63 %, plus ou moins 67,5 % ont entamé des modules «d'initiation aux techniques de recherche d'emploi» et parmi ces derniers, plus ou moins 84,5 % sont déjà entrés dans la phase «tables de suivi des offres d'emplois» ;

– enfin, 1.723 jeunes ont personnellement reçu au moins une offre d'emploi, que ce soit par mailing ou directement d'un conseiller à l'issue d'un entretien.

Comme vous pouvez le constater, en lien avec la décision du Gouvernement précitée, il apparaît que le Forem, notamment par le biais de Jobtonic, met tout en œuvre pour rendre opérationnelle notre volonté de voir les jeunes être davantage suivis individuellement et mis sur le marché de l'emploi dès la sortie de l'école.

Je rappelle également que chaque jeune est informé, dès le premier contact, de ses obligations en matière de réglementation du chômage, et notamment de la transmission à l'Onem d'absences aux convocations.

Enfin, j'ai demandé au Forem d'opérer un suivi trimestriel de chaque jeune à l'issue des six tables de suivi des offres d'emplois et ce, jusqu'au moment où il intègre le Plan d'accompagnement des chômeurs.

**M. le Président**. – La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Je me permets de remercier M. le Ministre pour sa réponse tout à fait exhaustive, et je tiens à vous remercier pour cet investissement vis-à-vis des jeunes qui sont à la recherche de leur premier emploi. Je félicite également le Forem pour leur

volonté d'aboutir à des résultats concrets en fonction des démarches qui nous ont été expliquées.

## QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LES VISITES AU DOMICILE DES CHÔMEURS»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les visites au domicile des chômeurs».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

**M. Bracaval** (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, partant du constat qu'il est difficile de motiver et de mobiliser les demandeurs d'emploi allochtones, le VDAB, qui est le pendant flamand du Forem, a décidé de fournir des efforts supplémentaires pour aider les allochtones à trouver un emploi.

À partir du 22 novembre 2007, le VDAB effectuera des visites spéciales dans les quartiers à problèmes où vivent certains allochtones. Les préjugés sur l'ouverture des employeurs à leur égard mais aussi parfois la triste réalité de la discrimination à l'embauche semblent éloigner les allochtones sans emploi des bureaux du VDAB. Ce dernier est pourtant connu pour son dynamisme dans la manière d'aborder sa relation avec les chômeurs flamands : SMS, mails et autres manières de prendre contact. Il innove donc une fois de plus en allant frapper à la porte des demandeurs d'emploi allochtones pour leur démontrer que tout est possible et qu'ils peuvent eux aussi décrocher un emploi. Il n'y a pas de fatalité.

Je n'ignore pas que la réalité du marché flamand de l'emploi est tout autre que la nôtre, mais j'ai délibérément utilisé le mot «innover». J'aimerais néanmoins connaître votre position par rapport à une initiative de ce type.

La cautionnez-vous ? Quels commentaires vous inspire-t-elle ? Est-ce un bon complément dans l'arsenal des initiatives prises pour activer les demandeurs d'emploi et spécifiquement pour mobiliser certains groupes cibles sous-représentés ? N'y voyez-vous pas une démonstration de la créativité du VDAB ? En ferez-vous autant avec les demandeurs d'emploi allochtones de Wallonie ? Peut-on imaginer que cette initiative puisse faire des émules en Wallonie ? Au-delà des demandeurs d'emploi allochtones, est-il envisageable d'élargir cette technique à d'autres groupes cibles caractéristiques du chômage wallon ? Va-t-on continuer à attendre plus longtemps que certains demandeurs d'emploi viennent au Forem ? Brisera-t-on la spirale descendante en allant démontrer à certains demandeurs d'emploi qu'il existe bel et bien des emplois pour eux et que ceux-ci ne demandent pas tous des qualifications hors normes ? Le Forem va-t-il instaurer prochainement une démarche similaire ? Si oui, quelles en seront les modalités ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en effet, le service public de l'emploi flamand va lancer, le 22 novembre, une expérience-pilote. Des conseillers du VDAB vont aller sonner aux portes de demandeurs d'emploi d'origine étrangère, à Anvers. C'est d'ailleurs, ce que j'ai pu lire comme vous, dans *De Tijd* et *Het Belang van Limburg*, ce qui m'a surtout été confirmé directement par le VDAB.

En ce qui me concerne, je suis pour la mise en œuvre d'une politique de proximité maximale, surtout en faveur des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, de tous ceux qui, découragés, ne croient plus en leur chance. Ils s'imaginent avec fatalisme qu'ils n'ont plus leur place, que les services d'emploi ne sont pas faits pour eux et qu'ils ne peuvent plus rien pour eux. Autant je suis convaincu qu'il est indispensable d'aller vers eux, que de leur faire savoir qu'il existe des possibilités de s'en sortir.

Il faut aussi tenir compte du fait que notre société doit respecter l'individu et ne pas stigmatiser certaines catégories.

Pour mémoire, j'aimerais rappeler que la Région wallonne, en matière d'emploi et de formation, a choisi de mettre en œuvre une offre de services universels basés sur l'égalité des chances et le *mainstreaming* de la diversité, notamment afin d'éviter toute forme de stigmatisation.

Au contraire de la Flandre, la Wallonie ne propose pas de mesure exclusivement ciblée sur les personnes d'origine étrangère ni de quotas à atteindre. Je dirai que les composantes intrinsèques du chômage en Wallonie et en Flandre expliquent cette différence d'approche.

J'ai plutôt pris l'option de soutenir le management de la diversité via trois outils :

– la signature de chartes de la diversité et de l'égalité des chances ;

– l'octroi d'aide à la gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises ;

– l'octroi d'un prix annuel de la diversité récompensant les initiatives les plus intéressantes en matière de gestion des ressources humaines.

Des preuves tangibles et formelles des efforts que fait la Région en faveur de ces publics pourront être apportées lorsque nous disposerons d'un véritable monitoring. Je vous rappelle à ce propos que le Gouvernement fédéral avait initié une telle démarche en coopération avec les Régions. Malheureusement, cette démarche n'a pu aboutir avant la fin de la dernière législature et depuis cinq mois, il n'y a pas eu de nouvelle démarche.

«Être au plus près des gens et de leur quotidien» est l'un des objectifs qui a prévalu à la mise en place des Maisons de l'Emploi et des Relais de l'Emploi. C'est bien pour cette raison que, dès 2002, ces structures ont été développées au cœur même des Communes, en partenariat avec elles, avec les CPAS et les opérateurs de terrain. Cinquante-six Maisons de l'Emploi et deux Relais de l'Emploi sont aujourd'hui en fonction. Six nouvelles Maisons de l'Emploi et un Relais de l'Emploi supplémentaire devraient encore être ouverts en 2008. Probablement que cela continuera en 2009.

Toutefois, pour certains demandeurs d'emploi, qui cumulent des difficultés de logement, de santé, de surendettement, avec celui dont nous parlons aujourd'hui de non-emploi, cette accessibilité accrue ne suffit pas. C'est pourquoi, j'ai décidé en octobre 2005, bien avant cette nouvelle initiative du VDAB, de renforcer, dans le cadre de la convention Région wallonne-CPAS-Forem, les services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS, ils sont encore plus proches de leurs bénéficiaires, et ils peuvent leur apporter, par leur approche transversale et les synergies développées avec le Forem une solution mieux adaptée.

De plus, j'ai constaté que, pour certains jeunes demandeurs d'emploi, le Forem n'était pas identifié comme un interlocuteur de référence. J'ai donc décidé d'aller à leur rencontre au sein des structures qu'ils fréquentent, qu'il s'agisse de Maisons de Jeunes, de Clubs sportifs, voire de plannings familiaux. C'est l'essence-même du projet «Emploi Jeunes dans les villes wallonnes, au départ des quartiers en difficulté» que je mets en œuvre.

Ce projet vise à renforcer l'accompagnement des jeunes dans ces quartiers, par une approche alliant bienveillance, mais aussi fermeté, en axant l'activation sur des offres d'emploi concrètes et l'organisation de solutions intégrées et coordonnées à leurs problèmes (qualification, mobilité, mais aussi – ne nous voilons pas la face – assuétudes).

Les conventions ont été signées entre les différents acteurs, la Région wallonne, le Forem, les Missions régionales, les Communes, mais aussi TRACE. Les actions ont démarré dans chaque quartier identifié et les premiers contrats de travail ont été signés. L'objectif, même s'il est modeste, est d'insérer 20 jeunes dans l'emploi d'ici fin 2007 dans chaque quartier. Une évaluation intermédiaire est prévue en fin d'année. L'évaluation finale est programmée pour la fin du premier semestre 2008.

En outre, le Gouvernement wallon m'a suivi lorsqu'il s'est agi de réorienter les moyens non consommés de la mesure «Aide aux personnes dépendantes» du Plan Marshall. J'ai ainsi pu consacrer 70 postes APE aux structures en prise avec les jeunes afin qu'elles adoptent la même démarche que celle initiée dans les quartiers en difficulté.

Comme vous pouvez le constater, nous n'allons pas continuer à attendre que certains demandeurs d'emploi viennent au Forem, parce que nous ne voulons plus attendre, mais, au contraire, nous avons le souci de mettre en œuvre, de manière proactive, des initiatives pour les rencontrer là où ils sont, et là où ils vont, auprès de leurs interlocuteurs privilégiés, mais dans le plus grand respect et, – pour certains, c'est tout ce qu'il leur reste ! – leur vie privée.

Enfin, lorsque vous soulignez le caractère innovant et créatif des initiatives du VDAB, et cela sans la moindre critique, j'ai l'impression que vous considérez que l'herbe est toujours plus verte et le ciel plus bleu chez nos voisins flamands. Aussi, j'aimerais préciser, sans vouloir dénigrer la qualité du travail de nos homologues en Flandre, que c'est le Forem, le premier, qui a mis en œuvre le principe de la prise en charge des jeunes dès leur inscription comme demandeurs d'emploi. Nous venons d'en parler avec M. Senesael. C'est également lui, le premier, qui a décidé de contacter des demandeurs d'emploi par SMS.

Une expérience-pilote lancée fin 2004 avait motivé l'envoi de 200 SMS. Le succès de l'opération a été tel que le recours à cette technologie est passé à 10.000 en 2005, 25.000 en 2006 et nous sommes aujourd'hui en 2007 à plus de 27.000. L'objectif du Forem n'est toutefois pas de faire du chiffre, mais, de façon extrêmement ciblée et précise, de fournir aux demandeurs d'emploi des opportunités qui correspondent à leur profil et, aux entreprises, les compétences qu'elles recherchent.

C'est la même philosophie qui prévaut pour l'envoi d'e-mails. Le Forem n'inonde pas les boîtes aux lettres électroniques, mais transmet par ce canal les offres qui correspondent effectivement aux demandeurs d'emploi ciblés, ce qui évite, subséquemment, d'inonder les employeurs par des candidatures non opportunes. Fin septembre, l'objectif 2007 de 65.000 transmissions était déjà dépassé. Cela démontre que le Forem peut lui aussi tirer le meilleur parti des nouvelles technologies et innover en matière d'intermédiation.

Je voudrais terminer en indiquant que la mise en place du bilan de compétences par le FOREM, au moment de l'entretien avec le demandeur d'emploi, permet aussi de mieux connaître la réelle compétence du demandeur d'emploi par rapport à celle qu'il affiche lorsqu'il remplit les formulaires à cette fin.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bracaval.

**M. Bracaval** (MR). – Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Ministre. J'abonderai dans votre sens, il faut aller chercher les demandeurs d'emploi quand ils ne sont pas au courant de toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Il existe beaucoup de structures en la matière et ils peuvent ne plus s'y retrouver. Certains confondent encore aujourd'hui l'Onem et le Forem, il faut en avoir conscience.

## QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LE REFUS EUROPÉEN D'UNE RÉSERVE DE $CO_2$»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «le refus européen d'une réserve de $CO_2$».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le dossier Arcelor-Mittal reste malheureusement plongé dans sa phase à chaud. Autrement dit, il continue de susciter de vives inquiétudes. Le 22 octobre dernier, la presse relatait deux nouvelles informations liées, je pense, de très près au développement économique du bassin sidérurgique liégeois.

La Commission européenne a rejeté la création, dès 2010, d'une réserve communautaire de quotas de $CO_2$ à «titre expérimental», proposée par le premier Ministre, Guy Verhofstadt. L'initiative visait à assurer à Arcelor-Mittal l'octroi de quotas de $CO_2$ supplémentaires à partir de 2010 et ce, afin de lui permettre de relancer et d'étendre sa filière à chaud dans le bassin liégeois à moindre coût. L'entreprise a exclu d'acheter sur le marché européen les quotas supplémentaires dont elle aura besoin dès 2010, un coût estimé à 90 millions d'euros.

Le Gouvernement wallon a tenté de convaincre la Commission européenne de revoir à la hausse le volume de quotas alloués à la Belgique pour 2008-2012. Une mission qui s'est soldée par un échec. Qui dès lors va payer les certificats ?

Arcelor-Mittal ne sera-t-il pas tenté de revenir sur ses décisions ? Deux ans pour trouver une solution, n'est-ce pas un peu court ? Quel message pouvez-vous donner aux 10.000 emplois directs ou indirects concernés par cette phase à chaud ?

Pouvez-vous, par ailleurs, me préciser l'impact réel en termes d'emplois sur la réouverture du haut-fourneau n° 6 ?

Vous avez dernièrement rencontré le Commissaire européen à l'industrie. Qu'est-il ressorti de concret de votre entretien ? Si 2009 ne voit venir aucune solution, comment voyez-vous le redéploiement économique de la région liégeoise ?

Le groupe sidérurgique Arcelor-Mittal et Borusan, un des principaux sidérurgistes turcs, ont conclu un partenariat en vue d'un investissement de près de 350 millions d'euros pour la construction d'un nouveau laminoir à chaud dans le nord-ouest de la Turquie. D'après un membre de la direction générale d'Arcelor-Mittal, le marché turc de l'acier devrait connaître une croissance annuelle d'au moins 6 % au cours des dix prochaines années. Ces investissements ne risquent-ils pas de faire de l'ombre sur l'activité liégeoise du géant sidérurgique ? Arcelor-Mittal ne sera-t-il pas motivé à poursuivre ses investissements là où il ne se heurte à aucun obstacle ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voudrais d'abord dire que je vis avec une situation qui a été négociée en 2003 et qui prévoit la fermeture du Haut-fourneau n° 6 en 2005 et la fermeture de la Phase à chaud à Liège à partir du 1er janvier 2009 et dans le courant de l'année 2009. C'est une réalité.

Depuis lors, nous continuons à explorer toutes les hypothèses pour que cette situation, négociée sous la précédente législature, soit revue. Effectivement, vous avez indiqué vous-même que le marché turc prévoyait une progression. On peut dire aujourd'hui que nous sommes probablement dans une situation que la sidérurgie n'avait plus connue depuis très longtemps, c'est-à-dire qu'il est clair que le modèle européen traditionnel prévoyait, dans un marché qui a été régulé dans les années quatre-vingt, avec des pertes d'emploi considérables, dans des phases hautes suivies de phases de basse conjoncture. Depuis, l'émergence notamment de la Chine, de l'Inde, de l'Asie, de la Russie en tant que géants économiques, le modèle économique de base évolue. La conception générale des sidérurgistes

étant de dire que – mais tout cela reste fragile – nous sommes dans une phase, encore pour un certain temps, de nécessité d'acier, de manière tendanciellement en augmentation pour plusieurs années.

Parallèlement à cela, le groupe Arcelor-Mittal nous a indiqué, au début de cette année, qu'il avait un besoin conjoncturel d'acier et que, sur cette base, il souhaitait relancer le Haut-fourneau n° 6. Dans un deuxième temps, le groupe Arcelor-Mittal a fait part du fait que son intérêt pour la sidérurgie à chaud de Liège était revu et qu'ayant revu le Plan Appolo du groupe Arcelor, le groupe Arcelor-Mittal a indiqué qu'il souhaitait prolonger la vie de la sidérurgie à chaud à Liège au-delà de 2009 et ce, pour une durée *a priori* indéterminée. C'est donc, en raison de la qualité des outils en présence, qu'une période allant jusqu'en 2015 pouvait être envisagée.

Ceci, c'est la base à laquelle nous sommes. Quels sont les problèmes qui se posent pour cela ? Pour le Haut-fourneau B et le reste de la phase à chaud, l'outil le plus connu est le site de Chertal. Tout continue. Il a fallu et il faut, aujourd'hui, et les procédures sont engagées, relancer le Haut-fourneau n° 6 établi à Seraing. Il y a des procédures environnementales, il y a des procédures techniques. Cela est en cours.

Vous m'avez posé la question de savoir combien d'emplois étaient concernés. Il faut donc distinguer la période 2008-2009, où le reste de la phase à chaud est considéré, donc c'est seul le Haut-fourneau n° 6 qui augmente de volume dans l'emploi. On peut évaluer à 150 emplois directs la nécessité d'emploi pour faire tourner le Haut-fourneau n° 6. On considère généralement qu'un haut-fourneau génère, en emplois indirects, un multiplicateur de deux, voire de trois. Donc on peut se dire qu'en étant prudents, on tourne au minimum entre 400 et 500 travailleurs. Et si on est très optimistes, entre 500 et 600. Ces chiffres sont ceux de l'époque ou la phase à chaud était en activité, donc au plus tôt au 1er janvier 2009. À partir de 2009 et au-delà, cela représente 2.700 emplois directs et si on reprend les mêmes ratios, on arrive entre 7.500 et 10.000 emplois.

C'est aujourd'hui le problème qui est sur la table, puisque Arcelor-Mittal dit qu'il veut maintenir une phase intégrée de sidérurgie, tant dans son aspect phase à chaud que dans l'aval, c'est-à-dire ce qu'on appelle communément «le froid». Il est d'ailleurs constaté aujourd'hui, et cela avait été relevé par beaucoup d'analystes, dont les représentants des travailleurs, qu'avoir une phase à chaud consolide les activités du four.

Comme je vous l'ai dit, et sur le terme court, l'investissement en Turquie ne doit pas être considéré comme un investissement concurrent, en raison des besoins de l'industrie turque en matière d'acier. On a indiqué qu'il y avait une croissance d'au moins 6 % de l'acier par an. Ce n'est pas cela qui doit venir perturber notre réflexion.

Ensuite, il faut savoir que la typicité de l'acier produit à Liège fait que c'est pour le marché européen et pas pour ce type de marché. À l'inverse, il est difficile de reconvertir de la Turquie vers l'Europe de l'Ouest.

La difficulté d'aujourd'hui est en deux phases. Vous avez la période 2008-2009, puis vous avez la période 2010, 2011, 2012. Nous sommes, il faut le reconnaître, pour 2010, 2011, 2012, avec un problème de volume de quotas à obtenir, qui représente 20 % de l'ensemble des quotas obtenus par la Région wallonne. C'est donc considérable.

Nous avons eu trois actions, outre des actions avec des responsables de la Commission européenne, mais aussi avec des Commissaires au plus haut niveau. Nous avons rencontré, via le Premier Ministre, M. Verhofstadt, le président de la Commission, M. Baroso. Nous avons rencontré, moi personnellement, le Vice-Président de la Commission en charge de l'industrie, le Vice-Président Verheugen et nous avons rencontré une délégation, avec mon collègue le Ministre Lutgen, le Ministre de l'Environnement, M. le Commissaire Dimas. Le Commissaire de l'industrie a affirmé sa volonté et sa détermination de permettre à l'Europe de rester une terre d'accueil pour l'industrie lourde et que l'actuelle directive, qui a probablement été prise dans une tout autre conception de l'avenir de l'industrie lourde en Europe. Je rappelle qu'à l'époque, tout le monde a commencé à concevoir cette directive. Arcelor disait : je ferme quatre sites sur huit en Europe. C'est de cela dont on parle. Le Plan Appolo d'Arcelor, c'était : je ferme quatre des huit sites de mon activité, pour me concentrer uniquement sur les quatre sites en bordure de mer. La directive relative à la mise en œuvre du protocole de Kyoto et le système qu'on a mis en place en Europe, le système ETS, rendent les choses très complexes.

Nous avons effectivement examiné les pistes évoquées avec la Commission d'une réserve communautaire de quotas, c'est ce qui a été évoqué spécifiquement par le Premier Ministre, M. Verhofstadt, avec le Président Baroso, et d'en faire une expérience en 2010.

La difficulté de cette réserve, pour laquelle le Président Baroso s'est montré intéressé, implique un changement de la directive européenne. Comme vous le savez, l'Europe est un projet merveilleux, mais lorsque l'on vit à 27 cela ne facilite rien. Dès lors, c'est d'autant plus compliqué qu'il faudrait aussi se dire que cette réserve impliquerait une révision des quotas accordés aux États membres et que donc la mécanique est vraiment assez complexe à faire aujourd'hui. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on peut se dire que le délai de deux ans que vous considérez

comme court, il est court dans la méthodologie européenne, mais il est peut-être très intéressant dans la solution à obtenir.

Lorsque nous avons pu rencontrer le commissaire en charge de l'environnement, ce dernier a rappelé que son rôle était de veiller au respect de la directive et cela, c'est le moins que l'on puisse faire *a priori*. Et qu'*a priori* aussi, les solutions qui peuvent être envisagées doivent rester dans les lignes. Mais il a tout autant reconnu, et c'était une des suggestions que nous avions faites, que la différence de traitement, c'est-à-dire cette rupture du *level playing field* – l'équivalence du terrain de jeu – n'est évidemment pas égale. Elle n'est pas égale de manière intracommunautaire, entre ceux qui ont reçu des quotas et ceux qui ne vont pas en recevoir – discrimination dans le marché de la concurrence intracommunautaire –, ce n'est pas non plus un terrain de jeu équitable entre les entreprises soumises à des restrictions Kyoto par rapport à celles qui ne sont pas soumises aux contraintes Kyoto.

Enfin, en terme environnemental, je rappelle que l'objectif devrait être d'utiliser les installations qui sont le moins consommatrices de $CO_2$ et que l'on risque, au travers d'une vision radicale de l'application de la directive, de permettre et de favoriser des outils qui polluent plus que les outils qui sont présents en Europe occidentale.

Dès lors, le paradoxe serait de faire en sorte que l'objectif de réduction des émissions de $CO_2$ aura pour effet l'augmentation des émissions de $CO_2$ ailleurs qu'en Europe. Or, l'empreinte écologique étant globale, je pense que l'on doit continuer à le faire.

Néanmoins, cela nécessite évidemment la continuation de discussions. Il y a un certain nombre de pistes qui ont été envisagées par le Commissaire Dimas. Il a lui-même privilégié, à son niveau, l'utilisation massive des mécanismes flexibles par le groupe Arcelor-Mittal, qui lui permettraient d'obtenir des quotas à moindre coût. Le transfert de quotas de secteur moins concurrentiel pouvant répercuter le coût des quotas dans ses prix au profit du secteur de l'acier et, enfin, il a rappelé la possibilité pour un groupe industriel de consolider tous ses quotas à l'intérieur de l'Europe des 27 et de les répartir en fonction des besoins.

Ce que je tiens à dire, c'est que le Commissaire dit deux choses : d'une part, les fonctionnaires mettraient à disposition tous les éléments nous permettant d'essayer de construire une formule et qu'il était prêt à s'engager personnellement dans des contacts avec l'entreprise pour rechercher des solutions dans ce sens.

Je reviens sur ce que nous avions demandé. C'est que mon collègue et moi-même étions assez intéressés pour l'instauration d'un prélèvement obligatoire à charge des entreprises ne respectant pas Kyoto de manière extra-communautaire, de manière au moins à réduire la différence de concurrence, que je qualifie de déloyale, entre des sites hors communauté et des sites intracommunautaires.

Aujourd'hui, il faut reconnaître que les marges de manœuvre sont complexes et que l'on ne trouvera pas nécessairement une solution, ni d'un claquement de doigt, ni en disant que c'est de cette manière-là qu'il faut la trouver. C'est pour cela que, parallèlement à ce travail, le Gouvernement a décidé d'accuser réception de la proposition du Ministre des Finances qui nous a adressé une interrogation pour savoir s'il fallait solliciter le Gouvernement fédéral. Nous avons répondu au Ministre des finances que cette question serait évoquée lors du prochain Gouvernement qui se tiendra jeudi, de manière à voir comment tous les niveaux de pouvoir peuvent contribuer au maintien de la phase à chaud à Liège.

Il y a un point qui n'était pas dans la réponse écrite, mais que je voudrais vraiment indiquer, parce que c'était dans votre question, c'est le redéploiement économique de la région liégeoise. Je pense qu'il faut vraiment adopter une stratégie en deux temps. Il y a ce dont nous venons de parler, sur lequel je ne reviens pas, et il y a le redéploiement économique. Il faut surtout que ce redéploiement économique qui a été initié continue. Il est hors de question de se dire : parce qu'il y a une chance, on va lever le pied. Non, au contraire ! S'il y a moyen de mieux lutter contre le chômage – et nous savons que c'est le mal important de notre région – et si on peut avoir la chance de maintenir une activité et de booster le développement économique, il faut faire les deux. Mais surtout ne pas faire cette erreur que l'on a peut-être faite dans les années soixante, qui était en même temps de prolonger la vie des charbonnages, en lieu et place de développer des activités innovantes pour l'avenir.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je remercie vraiment le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Deux, trois remarques néanmoins avant de revenir sur vos derniers propos.

Vous dites bien que la Turquie n'est pas réellement concurrente. J'acte et je suis contente de l'explication de votre position. Je peux la comprendre.

Vous me parlez d'une période indéterminée par rapport à Arcelor-Mittal. Je pense que c'est aussi un élément crucial, à savoir qu'il faut avoir une garantie. Je sais que ce n'est pas facile, mais il faut savoir dans quel laps de temps il va décider, si c'est pour 2009-2011 ou 2009-2015, car cela va avoir un impact sur la décision.

Vous me dites aussi, Monsieur le Ministre, que vous travaillez sur base d'un accord qui date de 2003. Je le comprends tout à fait, les accords peuvent évoluer et on se rend compte que le dossier a évolué également. Mais là où je ferais la remarque, c'est de dire, et je l'ai faite en Séance plénière lorsque j'ai interrogé le Ministre Lutgen il y a trois semaines, c'est de se dire : pourquoi, alors, avant le 10 juin, avoir laissé une ouverture d'horizon presque garantie à Mittal alors que l'on connaissait aussi les problèmes ? Je pense que c'est un élément que je devais souligner.

Je terminerai en vous disant que, par rapport au Commissaire européen, je pense qu'il faut poursuivre le travail et voir quelles pourraient être les solutions. De plus, tout comme vous, je pense que le redéploiement économique liégeois doit évidemment continuer, c'est primordial. Il faut, comme vous l'avez souligné, ne pas faire la même erreur qu'en 1960. Sur ce point vous aurez de toute façon notre soutien. Je pense que c'est un dossier qui va évoluer avec le temps et nous y reviendrons pour entendre les propositions et les solutions que vous nous ferez.

Pour ma part, il y a quelques points important à mettre en priorité : c'est la durée indéterminée, c'est continuer le redéploiement économique de la région liégeoise, et voir comment vont se dérouler les négociations avec l'Europe.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LE DEVENIR DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF «VALBOIS RESSOURCES NATURELLES (VALBOIS RN)»»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur «le devenir de l'association sans but lucratif «Valbois Ressources Naturelles (Valbois RN)»».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). – Monsieur le Ministre, je viens vers vous à propos de l'asbl Valbois Ressources Naturelles située à St Hubert, qui a été fondée en 1976 et qui a pour objet la valorisation et la promotion de la forêt, des produits, des industries extractives et, d'une manière générale, des ressources naturelles et ce, en Province de Luxembourg et en Région wallonne.

Afin de promouvoir l'utilisation de la pierre et du bois dans la construction, de développer des contacts commerciaux, des échanges d'expériences et de savoir-faire, Valbois RN participe et/ou organise des foires et salons, des missions économiques, des rencontres commerciales entre entreprises wallonnes et étrangères. Ces actions sont organisées avec le soutien de l'AWEX, de la Province du Luxembourg, de la Région et en partenariat avec les fédérations de professionnels ou d'autres associations concernées.

Il semble, suivant les informations dont je dispose à ce jour, que l'asbl «Valbois RN» soit appelée à devenir un «Centre de référence Bois» ou une structure similaire dont l'appellation exacte n'est pas encore portée à la connaissance du grand public à ce jour. Les services offerts par cette asbl sont extrêmement sollicités en province du Luxembourg et rappelons que Libramont a vu s'installer, il y a quelques années, le Centre de compétence du bois, qui offre un panel impressionnant de formations liées au secteur du bois en général. L'ensemble de ces activités liées au secteur du bois et de la pierre mais en règle générale, aux ressources naturelles, représentent évidemment une part importante du développement économique de la Province du Luxembourg.

Monsieur le Ministre, j'en viens aux questions que je souhaitais vous poser par rapport à ce dossier. Que va devenir l'asbl «Valbois RN» tant dans son secteur de développement de la ressource «bois» que dans le secteur de la ressource «pierre» à la suite de cette refonte de ses activités ? Quelle sera la forme juridique de cette nouvelle organisation destinée à remplacer ou englober l'asbl «Valbois RN» et quel en sera l'objet premier ? Quel est le devenir de l'ensemble du personnel attaché à cette asbl ? Quel sera le siège d'exploitation de cette nouvelle organisation ? Prendra-t-elle place dans les locaux de l'actuelle asbl Valbois à St Hubert ou devra-t-elle déménager ? Sinon, où devra-t-elle s'installer pour l'avenir et développer l'idée de ce centre «référence bois», j'imagine, wallon ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le secteur du bois est aujourd'hui mieux perçu que par le passé comme un vecteur de créations d'activités et d'emplois en Région wallonne. Il contribue également au développement d'emplois dans le monde rural, mais aussi à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement, du fait du maintien d'activités permettant au tissu socio-économique adapté à des espaces moins densément peuplés et soucieux de préserver un cadre de vie de qualité.

L'heure est à l'analyse de toutes les problématiques en jeu de nature à donner une nouvelle impulsion à ce secteur. Le Contrat d'Avenir renouvelé, adopté par le

Gouvernement wallon le 20 janvier 2005, avait déjà clairement identifié le rôle économique de la forêt, je cite : «*cet atout est aujourd'hui sous-exploité. L'économie wallonne du bois se limite principalement à la production, à la récolte et à la première transformation. Ensuite, notre matière première est exportée telle quelle ou en produits semi-finis. Dans le respect d'un développement durable de nos forêts, la Région développera une véritable politique économique du secteur du bois visant à redynamiser le secteur sur l'ensemble du processus de création de richesse, notamment la seconde transformation et la production de produits finis*».

Pour répondre à ces constats, j'ai mis en œuvre, avec les acteurs, une réflexion en profondeur visant à structurer une véritable politique économique dans le secteur du bois.

Une première étape a été franchie en juin 2006, par la création de la Financière du Bois. Il s'agit d'une association entre la Région wallonne et Investsud pour créer un fonds de capital à risque doté de trois millions d'euros de moyens financiers nouveaux. La Financière du Bois a pour mission spécifique de fournir des moyens financiers aux entreprises de la filière bois pour leur permettre d'investir, d'innover et se développer sereinement.

Le Gouvernement du 19 juillet 2007 a décidé de poursuivre la mise en œuvre d'une politique industrielle dans le secteur du bois. Il a été décidé de constituer un Office économique wallon du bois. Cet acteur fédérateur aura pour mission la mise en place d'une politique de développement économique du secteur du bois en Wallonie. Il s'agira précisément de soutenir le développement des activités existantes et la création d'entreprises dans le secteur du bois dans la première, mais aussi et peut-être surtout dans la deuxième transformation, de proposer au Gouvernement des mesures structurantes de politique économique et d'émettre des avis à la demande du Gouvernement sur les décisions ayant des conséquences directes ou indirectes sur le développement micro et macroéconomique du secteur.

C'est par la coordination et l'harmonisation des actions spécifiques dans le secteur du bois que le Gouvernement entend concentrer et optimaliser l'ensemble des ressources humaines et financières.

Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, le Gouvernement a décidé que la Région devrait reprendre Valbois, en concertation avec les acteurs économiques, afin de redéfinir le statut et les missions du nouvel office. Par ailleurs, les nouveaux organes de gestion devront intégrer une représentation équilibrée entre les représentants des pouvoirs publics et les acteurs du secteur. L'appellation définitive sera également concertée. Étant donné la situation juridique et financière de l'asbl Valbois, les réflexions et les contacts sont aujourd'hui en cours pour examiner la meilleure solution possible. Il est prématuré de parler de localisation et de forme juridique, même si je n'ai aucun projet à cet égard et que tout cela peut rester à cet endroit-là s'il y a consensus. Et à ce niveau, je n'ai aucune crainte.

Je veux créer un nouvel outil qui réponde au mieux aux attentes du secteur et faire aussi en sorte qu'on ne fasse pas une structure en plus. C'est pour cela que j'ai voulu que ce soit l'asbl Valbois qui soit le centre de la démarche.

Avant la fin de l'année, je déposerai, en concertation avec mon Collègue le Ministre Lutgen, une note sur l'état d'avancement de l'Office économique wallon du Bois. Je ne doute pas que vous souhaiterez être informé du suivi du dossier.

**M. le Président**. – La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). – Je remercie le Ministre pour le caractère exhaustif de la réponse qu'il a apportée et je salue l'esprit qui est développé au travers de la création de l'Office économique wallon du bois puisque je pense, effectivement, que c'est une richesse pour notre Région. De plus, nous devons développer cette richesse et tendre vers la seconde transformation du bois pour créer davantage de plus-value et de richesse sur notre territoire, étant donné que seule la première transformation du bois n'est pas suffisante.

J'interpellerai, dans le courant de cette semaine, le Ministre Lutgen sur la question, parce que je pense aussi qu'il faut une coordination avec les projets industriels. Je prends l'exemple de la société Erda, à Bertrix, qui a pour but de créer de l'énergie. Cela veut dire que l'on va absorber une quantité importante de bois wallon pour pouvoir permettre la production d'énergie. À côté de cela, curieusement, le prix du bois, évidemment, augmente, puisque l'on absorbe de manière inconsidérée un volume important de bois et que l'on est obligé d'importer du bois pour faire de la transformation chez nous. Je pense, véritablement, que l'Office en question devra se pencher sur cette problématique afin d'essayer au mieux de coordonner les politiques industrielles, urbanistiques et environnementales.

Pour ce qui concerne Valbois, vous me rassurez quelque peu, dans la mesure où la localisation n'est pas un problème insurmontable et que les personnes de qualité qui travaillent au sein de cette asbl n'ont pas à craindre pour leur devenir mais ils devront plutôt réorienter leur carrière différemment. La démarche est en tout cas positive.

**QUESTION ORALE DE M. DI ANTONIO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «L'IMPACT DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE DANS LE CALCUL DU TAUX DE CHÔMAGE»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'impact du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale dans le calcul du taux de chômage».

La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

**M. Di Antonio** (cdH). – M. le Ministre, depuis plusieurs mois consécutifs, le nombre de demandeurs d'emplois recule dans notre Région. – Il y avait encore des chiffres dans les journaux ce matin.

Cette embellie des chiffres en Région wallonne montre un retour à l'emploi pour de nombreuses personnes qui résulte de la conjoncture actuelle et de votre action en ce sens, faisant de l'emploi une grande cause régionale.

Or une paupérisation croissante de notre population a largement fait la une de la presse, alors qu'une baisse du chômage était vantée quelques semaines auparavant. Que faut-il donc en penser ?

Je m'interroge de fait sur la hausse des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale au sein des Communes. Ceux-ci se retrouvant, à ma connaissance, exclus des statistiques officielles du nombre de demandeurs d'emploi.

M. le Ministre, pouvez-vous me dire si cette baisse du taux de chômage découle de l'augmentation du nombre des allocataires du RIS ?

Avez-vous à votre disposition l'évolution du nombre d'allocataires du RIS dans notre Région et plus particulièrement dans la Province du Hainaut et l'arrondissement de Mons ?

Il y a plusieurs mois, vous avez mis en cause les différents organismes producteurs de statistiques concernant le calcul des chiffres du chômage en montrant votre faveur pour un calcul, selon le Bureau International du Travail, qui permet des comparaisons internationales et je partage votre avis. Ce calcul est dès lors appliqué dans bon nombre de nos organismes de statistiques. Sur cette base, ne devrait-on pas y inclure également les personnes exclues du chômage bénéficiant des minima sociaux ?

Je vous avais déjà interrogé sur le sujet en question d'actualité, puisque l'on remarque dans nos Communes une hausse importante des bénéficiaires du revenu d'intégration qui sont des gens exclus pour quelques mois, ou parfois même pour une longue durée, du chômage.

Alors que la lutte contre le chômage reste l'une des priorités des Belges et des Wallons en particulier, la transparence semble plus que jamais nécessaire afin que le débat public, indispensable à la bonne information de nos concitoyens, puisse s'appuyer sur des données fiables et incontestables.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous avez raison, le chômage baisse, dans le pays en général et dans notre Région en particulier. Cette tendance est constatée au travers des 3 sets d'indicateurs avec lesquels nous travaillons désormais.

Ainsi, selon Eurostat, qui utilise les statistiques BIT, le taux de chômage a évolué de la manière suivante : au premier trimestre 2005, 12,5 %, au premier trimestre 2006, la même chose et au premier trimestre 2007, 10,7 %.

Selon l'Onem, le nombre de chômeurs complets indemnisés a évolué de la manière suivante :

– en août 2007 : 217.583
– écart à un mois : -3.299
– écart à un an : moins -10.498
– écart 2005-2006 : - 3.750
– écart 2004-2005 : + 454.

Troisième type, le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, auquel on ajoute les jeunes en stage d'attente : en octobre 2007, 230.511, ce qui représente 15,6 % de la population active ; écart à un an - 9,4 %.

Si on prend le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés : en octobre 2007, 255.698, ce qui représente 17,3 % de la population active ; écart à un an, -8,2 %.

Au-delà du constat, il est intéressant, comme vous le faites, de se poser la question de la détermination des facteurs qui y contribuent. Ainsi, les sorties du chômage de l'Onem s'expliquent par deux motifs essentiels : la prise d'emploi ou l'exclusion des droits aux allocations. Cela, c'est au niveau de l'Onem. Par contre, c'est assez différent au niveau des sorties de la demande d'emploi du Forem, qui se justifient essentiellement par la mise à l'emploi et, dans une moindre mesure, par la participation à la formation. En effet, un chômeur exclu qui émarge au RIS reste demandeur

d'emploi, ce qui est une exigence du CPAS. Dès lors, l'indicateur Forem, qui constate une baisse d'environ 10 % de la demande d'emplois en un an, traduit une réelle évolution positive du marché de l'emploi.

Pour en revenir à votre question quant à l'impact des exclusions au niveau de l'Onem, sur les CPAS, il est incontestable que le renforcement du contrôle et le suivi actif des chômeurs ont produit un certain nombre d'exclusions et donc, généré une augmentation des bénéficiaires du RIS.

L'Onem informe que pour l'arrondissement de Mons, 753 personnes ont fait l'objet de sanctions au 1er semestre 2007, mais il ne nous donne pas le nombre de personnes sollicitant une aide au CPAS. Cela ne relève pas de leurs statistiques.

Interrogés sur le sujet, les services administratifs de la Région wallonne ayant la tutelle sur les CPAS n'ont pas pu me donner les renseignements à ce jour.

Par contre, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a mené une enquête auprès des six plus gros CPAS de la Région wallonne, à savoir Liège, Charleroi, Namur, Mons, Tournai et La Louvière. De cette enquête il ressort que pour l'ensemble de ces CPAS, 551 chômeurs exclus ayant sollicité et obtenu l'aide du CPAS étaient répertoriés à la date du 1er janvier 2007. Ces 551 chômeurs peuvent être répartis de la manière suivante :

– 96 exclus de façon définitive ;

– 289 exclus pour une période supérieure à quatre mois ;

– 163 exclus pour une période inférieure à quatre mois.

Pour le CPAS de Mons, au premier trimestre 2007, sur 108 nouvelles demandes, 76 l'étaient suite à une sanction prise par l'Onem ; entre avril et août 2007, ce nombre était de 81, dont 59 sanctions temporaires et 22 définitives. Une enquête plus approfondie sera menée prochainement par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie. Elle le sera par le ressort des bureaux régionaux de l'Onem, afin d'établir une meilleure corrélation entre les deux phénomènes : exclusion des allocations de chômage et augmentation du nombre de bénéficiaires dans les CPAS. Nous devrions avoir ces chiffres pour la fin de l'année.

En ce qui concerne l'impact budgétaire, on peut évaluer à plus ou moins 900 euros le montant versé, par personne, par le CPAS. Une partie de ce montant, 65 % pour les gros CPAS et 75 % pour les petits CPAS, est prise en charge par le Fédéral, et une autre partie de 5 % est prise en charge par le Fonds spécial de l'aide sociale. On peut donc considérer que 20 à 30 % de l'aide sociale octroyée à ces personnes constituent une réelle charge supplémentaire pour les CPAS, c'est-à-dire entre 180 et 270 euros. À ceci, il convient d'ajouter les frais administratifs nécessaires pour la gestion des dossiers.

Pour conclure, je rappellerai encore que l'accord de coopération relatif au suivi et au contrôle des chômeurs du 30 avril 2004 prévoit, outre les évaluations semestrielles, purement quantitatives, une évaluation globale du dispositif à trois ans. Celle-ci, initialement programmée pour juillet 2007, est annoncée pour début 2008. J'ai personnellement et régulièrement demandé au Ministre fédéral de l'Emploi que les évaluations, tant semestrielles que globales, intègrent un volet qualitatif, en ce compris une visibilité sur les motifs de sortie du chômage.

**M. le Président**. – La parole est à M. Di Antonio.

**M. Di Antonio** (cdH). – Je remercie le Ministre pour tous ces chiffres fort intéressants. Ils me paraissent néanmoins inquiétants, tant la proportion de demandes de RIS faisant suite à des sanctions augmente, et à l'impact non négligeable sur les finances locales que cela procure. Je ne voudrais pas que cela devienne une mauvaise habitude et une manière de déplacer les charges vers le niveau local.

## QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ARRÊT DU SOUTIEN DE LA RÉGION WALLONNE AU SALON ET AU CONCOURS INTERNATIONAL «BRUSSELS EUREKA»»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Langendries à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'arrêt du soutien de la Région wallonne au salon et au concours international «Brussels Eureka»».

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

**M. Langendries** (cdH). – M. le Ministre, depuis maintenant plusieurs années, le Concours international «Brussels Eureka» est devenu un important rendez-vous annuel rassemblant plusieurs centaines de participants venus présenter leurs inventions brevetées et leurs idées nouvelles. Dans le cadre de ce salon, ils bénéficient alors de nombreuses opportunités pour nouer des liens avec de très nombreux professionnels et ainsi multiplier les contacts et les partenariats. De leur côté, bien des entreprises peuvent ainsi découvrir

des nouveautés inédites et prêtes à être commercialisées dans toute une série de domaines. On parle ainsi de plus de 6.000 m² de stands, prêts à accueillir plus de 15.000 visiteurs.

Cette année, ce sont plus de 30 délégations, venues de 30 pays différents, qui viendront de la sorte à Bruxelles du 22 au 25 novembre prochain, dans le cadre du salon Innova Energy. Le concours Eureka rassemblera ainsi quelque 500 participants et près de 600 inventions dans divers domaines, avec cette fois-ci l'énergie en vedette. Enfin, lors du salon, un jury professionnel international récompensera le 24 novembre les plus belles inventions et innovations, dont un prix spécial «Énergie durable».

On le voit, il s'agit là d'une activité qui a tout son sens, dans un contexte où les pouvoirs publics cherchent justement à développer concrètement l'entrepreneuriat en Région wallonne et à soutenir alors chacun de nos concitoyens qui se sentirait prêt à se lancer en proposant ses idées, ses produits, sa création d'activités. Fort logiquement, il est alors tout à fait justifié de chercher à mettre en contact le mieux possible ces entrepreneurs «néophytes» et les professionnels des divers secteurs qui pourraient être intéressés à les soutenir et à les accompagner dans leurs démarches. On a d'ailleurs encore pu constater l'importance de telles actions en faveur de l'esprit d'entreprendre à l'occasion de notre dernière Commission, alors que vous étiez interrogé, notamment par mon Collègue René Thissen, sur les mauvais résultats de la Belgique en la matière, dans le cadre d'un important sondage Eurobaromètre.

Cependant, j'ai appris que la Région wallonne n'interviendrait pas cette année dans le financement des stands au salon «Brussels Eureka». En effet, alors que depuis de nombreuses années, la Direction générale de l'Économie et de l'Emploi soutenait ce Salon et ce Concours international, il n'en sera pas de même pour 2007.

Dès lors, M. le Ministre, pouvez-vous m'expliquer ce qui a motivé une telle décision ? Comme je vous l'ai expliqué, je pense pourtant qu'il s'agit là d'une activité réellement intéressante et qui s'inscrit assez bien dans la politique de développement économique de notre Région. Je m'interroge d'autant plus que cet arrêt du soutien de la Région wallonne au salon a déjà eu comme conséquence l'annulation de l'inscription de certains participants issus de notre Région. Quelle est votre propre analyse du dossier ? Partagez-vous mon opinion sur la valeur pour la relance de l'économie wallonne d'une activité comme «Brussels Eureka» ? Ou, au contraire, aviez-vous des raisons d'être déçu de l'impact réel de ce salon et de ce concours ? Les fonds ainsi économisés doivent-ils alors être utilisés pour une démarche similaire ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voudrais d'abord, pour que les choses soient claires entre nous, vous informer qu'aucune demande de subvention n'a été introduite pour cette édition 2007 ni auprès de mon Cabinet, ni auprès de la Direction générale de l'Économie et de l'Emploi, ni auprès de l'Agence de stimulation économique qui, comme vous le savez sûrement, est chargée de mettre un avis sur l'initiative d'animation économique à soutenir et à promouvoir auprès des entreprises en Région wallonne.

Je voudrais rappeler la mission de l'Agence de stimulation économique, qui a été mise en place par le décret du 23 février 2006 – donc créée depuis un peu plus d'un an –, et qui est assez dynamique.

Face à la multiplicité des initiatives existantes pour la promotion de l'entrepreneuriat – en ce compris les foires et les salons –, initiatives largement soutenues par les pouvoirs publics, face au constat avéré de la redondance et parfois de la faible plus-value ajoutée de certaines de ces actions, et face au manque de données permettant d'évaluer leur impact auprès des entreprises, le Gouvernement a décidé de répondre par le biais de l'Agence à la nécessité de développer une politique cohérente d'animation économique au niveau régional.

En réponse à toutes ces questions, il appartient à l'Agence de coordonner à travers la construction d'un programme d'action et, enfin, d'évaluer la stratégie wallonne d'aide aux entreprises et de promotion de l'esprit d'entreprendre.

L'Agence a déjà concrétisé des objectifs en ce sens puisque – et je voudrais compléter votre information étant donné que vous avez abordé la question de l'esprit d'entreprendre – depuis cette rentrée scolaire, elle propose aux établissements d'enseignement un programme coordonné et cohérent d'actions de soutien à l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes. En outre, l'Agence est l'initiateur de la fusion en un seul concours wallon transversal et fédérateur – le grand prix wallon – de différents concours de l'entreprenariat qui s'adressaient aux entreprises en Région wallonne. Le Gouvernement a approuvé, le 28 septembre 2007, sur avis de l'Agence, les programmes coordonnés d'action de proximité proposés par chaque bassin et qui dessinent le contour des initiatives qui seront soutenues dans le cadre des fonds structurels.

Enfin, l'Agence de Stimulation économique a été notamment chargée de la promotion des types d'aides à la création d'entreprises que sont les «bourses de préactivité» ; il lui appartient donc de se prononcer sur le soutien des pouvoirs publics au salon Brussels Eureka, autrement appelé le salon des «Inventeurs».

Donc, s'il y a une demande de l'opérateur ou des entreprises, je les invite à introduire leur demande soit auprès de l'Agence de Stimulation économique, ou tout simplement, directement auprès de mon Cabinet. Dans ce cas, nous aurons des contacts et nous jugerons de la pertinence de leur projet.

**M. le Président**. – La parole est à M. Langendries.

**M. Langendries** (cdH). – Je remercie Monsieur le Ministre pour les informations.

Effectivement, ce sont des demandes de citoyens «inventeurs» qui m'ont interpellé sur le sujet. Je note donc que l'organisation ou l'équipe organisationnelle n'a pas spécifiquement, pris un contact particulier avec aucun des services, que ce soit au niveau de l'Agence de Stimulation économique, au niveau de l'aide ministérielle ou d'autres types de cénacles.

Néanmoins, je remercie M. le Ministre d'avoir développé et d'être allé un peu plus loin sur la notion de la promotion de l'esprit d'entreprendre. J'entends qu'il y aura à l'avenir des organisations purement wallonnes sur le sujet. Vous citez un concours wallon qui, lui, va être destiné aux entreprises de la Région wallonne. Je le dis encore une fois, je me situe au niveau du citoyen en sachant que toutes les bonnes idées n'émanent pas spécifiquement d'un cadre entrepreneurial mais parfois le sont dans le chef de nos citoyens. Donc je vous invite, Monsieur le Ministre, à réfléchir peut-être à la manière d'intégrer ces citoyens dans le processus.

## QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «L'ÉTAT DES LIEUX 2007 DE L'ALPHABÉTISATION EN RÉGION WALLONNE»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «l'état des lieux 2007 de l'alphabétisation en Région wallonne».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael** (PS). – En 2005, la Région wallonne, la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale et la Communauté française ont conclu un accord de coopération relatif à l'alphabétisation des adultes. Un comité de pilotage permanent, composé de représentants des principales administrations impliquées dans la politique d'alphabétisation ainsi que du réseau associatif, avait alors été institué.

Une des missions de ce comité de pilotage est de réaliser un état des lieux annuel. Cette deuxième édition 2007 s'appuie sur l'acquis de la première édition réalisée en 2006, tout en s'inspirant des travaux du comité de pilotage.

Si cet état des lieux montre clairement que beaucoup d'efforts sont réalisés en vue de lutter contre le taux d'illettrisme, il est encore possible de faire mieux en différents points. En matière d'enseignement de promotion sociale, qui organise depuis 2005 la formation des formateurs en alphabétisation.

Ce type d'initiative devrait aussi permettre aux formateurs d'être préparés pour répondre à des situations telles que le refus de la mixité des publics ou l'affirmation de conception contre «le créationnisme».

Monsieur le Ministre, quelles conclusions tirez-vous de ce deuxième état des lieux de l'alphabétisation ? Disposez-vous des taux et de chiffres précis ? Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour permettre une meilleure offre de formation ? Êtes-vous en mesure de dégager le financement préconisé pour assurer cette formation ? Comment entendez-vous assurer une formation perspective interculturelle telle que préconisée par l'état des lieux en 2007 ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre.

**M. Tarabella**, Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je reviendrai sur plusieurs éléments évoqués récemment au Parlement wallon et au Parlement de la Communauté française à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation du 8 septembre 2007.

L'état des lieux sur l'alphabétisation réalisé l'an dernier, sur les données 2004-2005 présentait une première situation des besoins en Communauté française sur base des données du recensement de 2001. Celui-ci a été complété dans le nouvel état des lieux sur les données 2005-2006 publiées au mois de septembre, par des précisions sur le parcours scolaire et la situation sur le marché du travail de ces personnes. La poursuite d'une étude ciblée sur la question des compétences et de la situation des personnes sur le marché du travail est envisagée à la demande de la Communauté française et de la Région wallonne. Elle pourrait constituer un chapitre d'une étude plus vaste visant à évaluer l'adéquation entre formation et marché de l'emploi et permettra de suppléer pour l'avenir à l'absence d'études comparables à celles du recensement de 2001.

Comme vous le faites remarquer, on observe que les moyens affectés à l'alphabétisation des publics demandeurs d'emploi en Région wallonne se sont accrus significativement et sont une réussite. Par contre, on observe que les moyens affectés pour les autres publics

n'ont pas suivi le même développement. Ils devront faire l'objet d'une priorité. Divers moyens sont envisagés pour rencontrer cet objectif. D'abord, le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances a libéré un budget de 150.000 euros pour une convention avec «Lire et écrire» en Wallonie, qui cible un public étranger ou non, mais échappant aux mécanismes de la formation visant l'emploi. Je pense par exemple aux femmes au foyer, aux personnes de plus de 50 ans, etc.

En Communauté française, l'enseignement de promotion sociale organise des cours de formation de base à destination de tous publics et délivre le certificat d'études de base (le CEB). Vingt mille périodes de cours ont été dégagées et seront affectées de manière continue à travers un décret en préparation.

En Communauté française toujours, le décret sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente à l'initiative de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, a permis la connaissance de nouvelles associations et de relancer la dynamique des associations engagées dans l'action culturelle et citoyenne à destination des publics analphabètes.

En Région wallonne, les efforts prévus dans le plan stratégique transversal numéro 3 «Inclusion sociale» seront poursuivis afin d'augmenter l'offre de formation à l'alphabétisation et de systématiser la détection de l'analphabétisme à travers une sensibilisation et la formation d'agents du Forem et des CPAS.

Enfin, afin de développer les synergies entre les acteurs de la Communauté française et de la Région wallonne et d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des opérateurs locaux d'alphabétisation, une coordination territoriale des moyens affectés sera mise en place sur l'ensemble du territoire de la Communauté française à partir du Plan bruxellois sur l'alphabétisation et du Projet wallon de plates-formes subrégionales. Ainsi, des plates-formes territoriales seront mises en place à l'échelle de chaque sous-région, associant administrations, associations d'alphabétisation, acteurs sociaux et socio-économiques, écoles autour d'un projet cohérent et efficace.

J'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations, Monsieur le Député.

**M. le Président**. – La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Qu'il me soit permis de remercier M. le Ministre de ses réponses et de constater le souci de la cohésion et de la coordination entre les différentes instances, ce qui me réjouit.

## QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LES CHÈQUES-FORMATION «LANGUES» DESTINÉS AUX ENTREPRISES»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Langendries à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «les chèques-formation «Langues» destinés aux entreprises».

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

**M. Langendries** (cdH). – Monsieur le Président, *«the last but not the least.»* puisque, effectivement, j'ai le sentiment que cette question est importante, ou tout au moins le sujet qu'elle va aborder. De plus, vous avez sans doute de quoi vous réjouir du succès de ce dispositif.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit en Commission – et si mes souvenirs sont bons, c'était lors de l'ajustement – que les chèques formation «Langues» connaissaient un franc succès au point de faire exploser le budget prévu.

Le budget alloué en 2007 au Forem formation prévoit des crédits à hauteur de 8.993 milliers d'euros pour les chèques formations. De même, sont inscrits au budget de l'IFAPME 585 milliers d'euros pour la mise en œuvre, à destination des indépendants, du Plan langues du Plan Marshall.

Le Plan langues a, entre autres, l'ambition de financer pour les travailleurs 500.000 chèques formation, langues supplémentaires.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire quelle part des crédits alloués au Forem et à l'IFAPME a été prévue pour les chèques formations langues destinés au personnel des entreprises, c'est-à-dire hors bourses d'immersion destinées aux enseignants, aux étudiants, aux travailleurs ou encore aux demandeurs d'emploi, voire encore hors formations intensives pour les demandeurs d'emploi ?

De plus, je voudrais savoir aussi, Monsieur le Ministre, si un plan de communication a été mis en place pour la promotion de ce nouveau dispositif, si oui, lequel et est-il jugé satisfaisant ? Combien de chèques formations langues ont été achetés par les entreprises depuis qu'ils ont été créés ? Peut-on avoir une idée du type d'entreprise demanderesse et de la répartition des commandes entre les cinq catégories d'entreprises prévues par le système ?

Par ailleurs, puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, et c'est important, comment vous voyez

l'avenir de ce dispositif ? Comptez-vous l'étendre ou bien comptez-vous le recadrer ? Ferez-vous pour le budget 2008 des demandes de crédits supplémentaires pour cette action particulière ?

Enfin, Monsieur le Ministre, dans l'esprit de transversalité qui nous anime et qui a animé le Gouvernement dans les deux Parlements respectifs que sont le Parlement wallon et le Parlement de la Communauté française, dans lequel d'ailleurs vous avez également des responsabilités, je comptais vous demander si vous ne trouviez pas utile de rappeler quelque part que tous les efforts qui ont été faits en Région wallonne pour améliorer les compétences linguistiques des futurs travailleurs, ne pourraient-ils pas être réduits, je ne vais pas dire à néant, mais pour tout le moins réduit de moitié, si la formation initiale délivrée par l'enseignement obligatoire, atteignait comme il le devrait ses objectifs ? N'y aurait-il pas là, de la part de la Région wallonne, des démarches en ce sens à entreprendre en direction de la Communauté française pour que l'on remette à plat les modalités, les méthodes de l'enseignement des langues, tant dans l'enseignement de transition que dans l'enseignement qualifiant, sachant que l'enseignement en immersion qui, effectivement, est présenté comme un idéal, ne peut être une solution généralisable.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre.

**M. Tarabella**, Ministre de la Formation. – Cher Honorable Membre, je tiens tout d'abord à préciser l'articulation des budgets.

Le budget de 8.993 milliers d'euros que vous citiez concerne les Chèques Formation «classiques». Quant aux Chèques Formation en langues, il s'agit d'une mesure prévue par le plan Marshall, Axe 5, «Susciter des compétences pour l'emploi», et notamment la Mesure 5.2 «Lancer un plan langues». Cette mesure bénéficie donc d'un budget spécifique. Les crédits relatifs à cette mesure sont alloués au FOREM.

L'objectif à atteindre, en nombre de chèques, est de 500.000 Chèques Langues à l'horizon 2009. Les objectifs annuels, et donc les budgets correspondants, ont été prévus de manière croissante pour atteindre cet objectif global.

Ainsi, l'objectif 2006 était de 45.000 Chèques Langues pour un budget de 675.000 euros, estimé à 15 euros par chèque. En 2007, l'objectif est de 75.000 Chèques Langues, pour un budget de 1.185.000 euros. Le coût unitaire a été réévalué à 15,80 euros pour comprendre également les frais administratifs afférents.

Pour atteindre l'objectif de 500.000 Chèques Langues en 2009, les objectifs 2008 et 2009 devraient logiquement être de 160.000 en 2008 et 220.000 Chèques Langues en 2009.

Concernant la communication, la cellule Chèque Formation du Forem Conseil a réalisé un premier *mailing* d'information en novembre 2006, à destination de quatre publics différents :

– les entreprises clientes et actives dans le dispositif, des chèques formation pour au moins 4.000 envois individualisés ;
– les indépendants clients et actifs dans le dispositif, environ 2.500 envois ;
– les entreprises non-clientes, là il s'agissait d'une prospection, au moins 4.000 envois également ;
– les indépendants non-clients, pour à peu près 1.500 envois.

Des affiches promotionnant le dispositif des chèques formation en langues ont été réalisées et diffusées auprès des centres agréés en août 2006. C'est à peu près 150 affiches vers 51 opérateurs de langues dans toute la Région wallonne de langue française. De nouveaux *mailings* sont d'ailleurs prévus pour novembre 2007 et février 2008.

Concernant l'utilisation des chèques formation Langues. En 2006, 52.122 chèques formation en langues ont été achetés par 1.187 entreprises. L'objectif de 45.000 a donc été dépassé. Concernant l'année en cours, 45.318 Chèques Langues ont été émis, et donc achetés, au 30 septembre 2007.

Avant d'aborder le profil des entreprises consommatrices de chèques formation en langues, il faut d'abord rappeler quelles sont les catégories d'entreprises auxquelles vous vous référez.

Le dispositif prévoit cinq catégories d'entreprises en fonction de leur taille :
– entreprise employant de 0 à 1 personne ;
– entreprise employant de 2 à 50 personnes ;
– entreprise employant de 51 à 100 personnes ;
– entreprise employant de 101 à 200 personnes ;
– entreprise employant de 201 à 250 personnes.

Si l'on prend les chiffres de l'année 2006, 40 % des entreprises consommatrices de Chèques Langues relèvent de la première catégorie, c'est-à-dire les entreprises unipersonnelles, et 52 % de la deuxième catégorie. On constate déjà la même tendance en 2007, même si l'année n'est pas complète.

Deux secteurs d'activité en particulier ont consommé plus de la moitié des Chèques remboursés en 2006 :
– commerce de gros et détail ; réparation de véhicules et d'articles domestiques ;
– immobilier, location et services aux entreprises.

Enfin, à la question de savoir comment j'envisage l'avenir de ce dispositif, je m'en tiens pour le moment

à l'objectif évoqué tout à l'heure de 500.000 chèques formation Langues à atteindre à l'horizon 2009.

Si le dispositif a montré un certain succès dès la première année de mise en œuvre, il ne faut pas perdre de vue que la montée en puissance prévue d'ici 2009 est très importante. Elle nécessite donc un effort constant des services du Forem afin de promouvoir le dispositif auprès des entreprises.

Par ailleurs, n'oubliez pas que les textes légaux relatifs aux incitants financiers à la formation des travailleurs ont été modifiés pour permettre la création des Chèques Langues, ce qui indique une volonté de ma part de maintenir ce dispositif dans le temps. J'espère vous avoir apporté les explications éclairantes du fonctionnement du dispositif des chèques formation langues et je tiens à préciser, pour terminer, que les chiffres 2006 et 2007 sont sans doute sous-évalués, en tout cas en 2006, car de nombreuses entreprises ont utilisé des chèques classiques pour des formations en langues. Ce phénomène tend à diminuer avec la popularisation croissante des chèques spécifiques de formation en langues.

**M. le Président**. – La parole est à M. Langendries.

**M. Langendries** (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère exhaustif de sa réponse. Ce que je n'avais pas perçu, ne connaissant pas les détails de la montée en puissance au fil des années de ce système, c'est le nombre actuel en 2007. On est, si mes souvenirs sont corrects, déjà à plus de 45.000 chèques émis en septembre 2007. Il y a, à mon avis, des chances alors que l'on atteigne à peu près les 75.000 chèques émis et c'est effectivement une montée en puissance qui est assez fulgurante pour 2008 et 2009. Je note encore au passage qu'il y a certaines catégories d'entreprises qui sont peut-être plus attirées que d'autres par ce système, ou qui sont plus informées, ou plus dynamiques sur le sujet. Par ailleurs, il faut savoir que ce sont les petites entreprises et deux secteurs en particulier qui, à eux seuls, mobilisent à peu près 50 % des chèques. Dès lors, faudra-t-il, Monsieur le Ministre, que vous puissiez et que nous puissions, nous parlementaires, travailler sur le sujet afin de faire en sorte qu'il y ait une répartition en termes de catégorie d'entreprises et de secteur d'activité d'entreprises qui soit plus large ?

Enfin, je me permettrai de revenir sur le sujet pour vous réinterroger dans les semaines qui viennent, pour faire un bilan global sur l'année 2007. De plus, je pense aussi qu'il faudrait que l'on puisse poser des questions plus précises sur les types de langues utilisées ou encore sur les centres qui ont le mieux fonctionné. Vous avez cité le nombre de 51 opérateurs, je pense que c'est déjà un nombre important, mais peut-être que certains de ces opérateurs sont plus utilisés que d'autres. Pourquoi ? Parce qu'ils sont situés dans des régions où le besoin de l'apprentissage des langues est plus important qu'ailleurs ou pour toutes autres raisons, on ne sait pas ! Vous voyez que le sujet m'intéresse et je reviendrai vers vous dans les semaines et les mois qui viennent.

**M. Tarabella**, Ministre de la Formation. – Je voulais simplement dire que si le besoin d'utiliser ces chèques se fait plus ressentir dans les très petites entreprises, d'une ou de deux personnes, c'est aussi parce qu'il n'y a pas d'alternatives possibles. Dans les entreprises plus importantes, il y a souvent quelqu'un qui, à un poste ou à un autre, connaît une ou plusieurs langues et dès lors on s'en réfère à ces personnes, ce qui n'est évidemment pas le cas dans les très petites entreprises et *a fortiori* dans les entreprises unipersonnelles.

**M. le Président**. – Ceci clôture notre ordre du jour.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 12 heures 26 minutes.*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| APE | Aide à la promotion de l'emploi |
| ASE | Agence spatiale européenne |
| AWIPH | Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées |
| CIRIEC | Centre international de Recherche et d'Information sur l'Économie publique |
| CPAS | Centre public d'Action sociale |
| CSRW | Conseil économique et social de la Région wallonne |
| EFT/OISP | Entreprise de formation par le travail/Organisation d'insertion socioprofessionnelle |
| EFT | Entreprise de formation par le travail |
| ETA | Entreprise de Travail adapté |
| ETP | Equivalent temps plein |
| Forem | Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi |
| IFAPME | Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises |
| IPW | Institut du Patrimoine wallon |
| MRW | Ministère de la Région wallonne |
| OISP | Organisme d'Insertion socio-professionnelle |
| ONEM | Office national de l'Emploi |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PTP | Programme de transition professionnelle |
| RIS | Revenu d'intégration sociale |
| SETCa | Syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique |
| SMS | Short Message System |
| SOWECSOM | Société wallonne d'Économie sociale marchande |